

République Démocratique du Congo



Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises Publiques

RAPPORT ANNUEL 2007

**Kinshasa
AVRIL 2008**

TABLE DES MATIERES

Sigles et abréviations

Message du Secrétaire Exécutif

Résumé analytique du rapport

DOCUMENT : La réforme du secteur des transports.

- I. Particularités et incidences du secteur des transports congolais sur le développement des affaires.
- II. Le cadre des politiques des transports et plan d'actions.
- III. L'apport du COPIREP aux efforts de modernisation du cadre institutionnel du secteur des transports.
- IV. Les pesanteurs.

CHAPITRE 1 : Les activités opérationnelles.

Sect. 1 : L'amélioration du climat pour les investissements.

- 1.1 Appui aux Centres d'Arbitrage.
- 1.2 Appui aux Tribunaux de commerce.
- 1.3 Appui à l'adhésion à l'OHADA
- 1.4 Appui au Journal Officiel.
- 1.5 Appui à l'Inspectorat Général des Services Judiciaires.
- 1.6 Appui aux cours et tribunaux.
- 1.7 Appui à l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI).

Sect. 2 : La réforme des secteurs et des entreprises publiques cibles.

- 2.1 Le secteur des Mines.
- 2.2 Le secteur des Finances.
- 2.3 Le secteur des Transports.
- 2.4 Le secteur des PTT.
- 2.5 Le secteur de l'Energie.
- 2.6 Autres Activités.

Sect. 3 : Le volet social de la réforme.

- 3.1 Le processus d'encadrement des ex-employés « partants volontaires » de la Gécamines.
- 3.2 L'assistance aux Hôpitaux et Ecoles de la Gécamines.
- 3.3 Elaboration des plans sociaux dans le cadre du Projet Multimodal des transports.

CHAPITRE 2 : **La gestion du Projet.**

Sect. 1 : Evaluation à mi parcours du Projet.

Sect. 2 : La passation des marchés.

- 2.1 Attribution des marchés.
- 2.2 Les bénéficiaires des marchés.
- 2.3 Expertise et renforcement des capacités.

Sect. 3 : La Communication.

- 3.1 La présentation de projets de loi au Parlement.
- 3.2 Le recrutement des mandataires de l'Etat dans les entreprises publiques.
- 3.3 L'accompagnement des activités de passation de marchés.
- 3.4 La production des documentaires.

Sect. 4 : La gestion administrative et financière.

- 4.1 Les engagements et décaissements.
- 4.2 L'exécution du Projet par composante.
- 4.3 Les travaux administratifs et comptables.
- 4.4 Les ressources humaines.
- 4.5 Les ressources matérielles.

Sect. 5 : Autres projets sous gestion

- 5.1 Le Projet de Renforcement des Capacités de Gouvernance
- 5.2 Le Projet d'Alimentation en Eau Potable en Milieu Urbain

CHAPITRE 3 : **Les Etats financiers du COPIREP en 2007**

Sect. 1 : Le bilan au 31 décembre 2007.

Sect. 2 : Tableau Emplois et ressources.

CHAPITRE 4 : **Les perspectives en 2008.**

Sect. 1 : Les perspectives du PCDSP.

Sect. 2 : Le financement additionnel.

Sigles et abréviations

ADF	: Administrateur Directeur Financier
ADG	: Administrateur Délégué Général
ADT	: Administrateur Directeur Technique
ANAPI	: Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
ARPTC	: Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications du Congo
ARSEL	: Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité
ART	: Autorité de Régulation des Transports
BCA	: Banque de Crédit Agricole
BCC	: Banque Centrale du Congo
BCCE	: Banque Congolaise de Commerce Extérieure
BCMI	: Bureau de Coordination des Marchés d'Infrastructures
C.A.	: Cour d'Appel
CAC	: Centre d'Arbitrage du Congo
CAMI	: Cadastre Minier
CATE	: Cellule d'Appui Technique à l'Energie
CELCOM	: Cellule de Communication
CENACOM	: Centre National d'Arbitrage, de Conciliation et de Médiation
CFMK	: Chemin de Fer Matadi-Kinshasa
CFU	: Chemin de (Fer de l'Uélé)
CINAT	: Cimenterie Nationale
CMDC	: Compagnie Maritime du Congo
CODIR	: Compte de Développement des Infrastructures de la RVA.
COHYDRO	: Congolaise des Hydrocarbures
COPIREP	: Comité de Pilotage de Réforme des Entreprises Publiques

CS	: Cellule des Stratégies
CSJ	: Cour Suprême de Justice
DGA	: Délégué Général Adjoint
GECAMINES	: Générale des Carrières et des Mines
GLIN	: Global Legal Information Network
IATA	: Association Internationale des Transports Aériens
IGSJ	: Inspection Générale des Services Judiciaires
J.O.	: Journal Officiel
LAC	: Lignes Aériennes Congolaises
M.M.	: Ministère des Mines
MIBA	: Minière de Bakwanga
NBK	: Nouvelle Banque de Kinshasa
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCPT	: Office Congolais des Postes et Télécommunications
OFIDA	: Office Congolais des Douanes et Accises
OGEFREM	: Office de Gestion du Fret Maritime
ONATRA	: Office National des Transports
PCDSP	: Projet de Compétitivité et de Développement du Secteur Privé
PDM	: Passation des Marchés
PIB	: Produit Intérieur Brut
PMPTR	: Programme Minimum de Partenariat pour la Transition et la Relance
PMURR	: Programme Multisectoriel d'Urgence de Réhabilitation et de Reconstruction
PPM	: Plan de Passation des Marchés
PPP	: Partenariat Public Privé
PTM	: Projet de Transport Multimodal
PTT	: Postes, Téléphones et Télégraphe

RDC : République Démocratique du Congo
REGIDESO : Régie de Distribution d'Eau
RVA : Régie des Voies Aériennes
RVF : Régie des Voies Fluviales
RVM : Régie des Voies Maritimes
SNCC : Société Nationale des Chemins de Fer du Congo
SNEL : Société Nationale d'Electricité
SOFRECO : Société Française de Réalisation d'Etudes et de Conseil
SOMIKA : Société Minière du Katanga
SONEC : Société Nationale d'Electricité du Cameroun
SOSIDER : Société Sidérurgique de Maluku
TGI : Tribunal de Grande Instance
URK : Unité de Réinsertion du Katanga
USD : United States Dollar

Message du Secrétaire Exécutif

Le tournant décisif

Au dernier trimestre 2007, les deux chambres du parlement ont adopté, chacune à son tour, les quatre projets de loi portant sur la modernisation du cadre juridique de fonctionnement des entreprises publiques en République Démocratique du Congo.

Il s'agit des projets de loi suivants :

- Projet de loi portant transformation des Entreprises Publiques ;
- Projet de loi portant sur le désengagement de l'Etat ;
- Projet de loi portant dispositions générales applicables aux établissements publics ;
- Projet de loi relatif à l'organisation et à la gestion du Portefeuille de l'Etat.

La promulgation attendue de ces quatre lois va marquer le démarrage effectif de cette modernisation qui est véritablement l'acte fondateur de la réforme des entreprises publiques.

En effet, le nouvel environnement ainsi créé va conférer une dynamique nouvelle à la restructuration du portefeuille de l'Etat qui va entrer dans sa phase décisive.

Telles que conçues et articulées, les quatre lois marquent le début d'une ère différente du fait des changements radicaux qu'elles induisent dans l'organisation et la gestion du Portefeuille de l'Etat.

Le trait essentiel de ce nouvel environnement concerne la rupture marquée par la transformation des entreprises étatiques en sociétés commerciales soumises au droit commercial commun.

En effet, les entreprises publiques ont jusqu'ici évolué dans un régime juridique mal défini, souvent en situation de monopôle de fait qui ne favorisait pas la concurrence génératrice de compétitivité, et avec des dirigeants dont la responsabilité en termes de performance de gestion se diluait dans les tutelles multiples.

Une nouvelle ère va donc commencer.

Cependant, le COPIREP a pleinement conscience que les changements qu'entraînera la mise en application de ces lois, notamment en matière de désengagement de l'Etat, seront complexes dans les détails de leur mise en œuvre.

Le nouveau cadre juridique a néanmoins l'avantage de garantir, à travers des dispositions pertinentes, la transparence, la publicité et l'équité lors du déroulement de chaque opération.

Pour sa part, le COPIREP entend poursuivre et redoubler son effort, pour mener à bon port la mission lui confiée par le Gouvernement.

Ilunga Ilunkamba

Secrétaire Exécutif du COPIREP

Résumé analytique

Au cours de l'année 2007, le Comité de pilotage de la réforme des entreprises publiques, COPIREP en sigle, a fait montre d'une efficacité accrue dans l'exécution de ses activités opérationnelles.

Cette efficacité s'est traduite par des avancées significatives dans le cadre de l'amélioration du climat des investissements et dans la production d'études diagnostics et d'options stratégiques pour la restructuration de plusieurs entreprises du Portefeuille de l'Etat, et même de certaines entreprises d'économie mixte.

Ces résultats sont la résultante de la mutation du COPIREP d'agence d'exécution en bureau d'études à la fin de l'exercice 2006. Cette mutation avait conduit à la création de deux nouvelles cellules à savoir la Cellule des Stratégies et la Cellule de Gestion, Suivi et Evaluation du Projet et d'autre part.

L'amélioration du climat des investissements

Au chapitre de l'amélioration du climat des investissements, le COPIREP a poursuivi son appui aux Centres d'arbitrage, aux Tribunaux de Commerce, à l'Inspection Générale des Services Judiciaires, au Journal Officiel, aux Cours et Tribunaux ainsi qu'à l'Agence Nationale pour la promotion des investissements.

La question de la réhabilitation de l'intermédiation financière, matérialisée notamment par l'appui à la restructuration de la BCC et la poursuite des opérations de liquidation de la BCCE, a constitué également l'une des préoccupations du COPIREP au cours de cette année 2007.

Ainsi, la composante « Amélioration du climat des investissements » a été exécutée fin 2007 à 62%, soit 20.662.213 USD de décaissements cumulés sur un budget prévu de 33.327.000 USD.

Les principales activités y relatives ont porté sur :

- la promulgation d'une loi fiscale,
- la réforme du système judiciaire,
- le renforcement de l'ANAPI,
- le renforcement du Ministère des Mines,

La réforme des secteurs et des entreprises publiques cibles

Les réformes des entreprises publiques et de leurs secteurs d'activités ont été conçues dans la perspective du désengagement progressif de l'Etat du secteur marchand et de la promotion des Partenariats Public Privé (PPP). Or de toute évidence, le cadre juridique actuel ne permet ni le désengagement de l'Etat, ni la promotion des PPP.

C'est pourquoi le COPIREP, dans son rôle d'Agence Conseil, a conçu et proposé au Gouvernement quatre lois sur la réforme des entreprises publiques, préalables indispensables à toute réforme en profondeur du portefeuille de l'Etat.

Ces quatre lois ont été déposées au Parlement qui les a adoptées.

Parallèlement à cette importante avancée vers les réformes, le COPIREP a aussi consacré des efforts à l'exécution d'autres activités qui s'inscrivent dans le programme global de réforme des entreprises publiques et des secteurs d'activités dans lesquels ces dernières évoluent. Il s'agit des secteurs des mines, de l'eau, de l'électricité, des hydrocarbures, des transports, des télécommunications et des finances.

Il s'agit en substance de :

1° Secteur des mines

Les activités réalisées dans le secteur des mines ont porté sur :

- l'appui à la réforme sectorielle, la restructuration du Cadastre minier et de la Gécamines.

- L'organisation de l'audit stratégique et organisationnel de la MIBA ainsi que la définition des missions du Consultant chargé d'assurer la mission de stabilisation des activités industrielles de la MIBA.

2° Secteur de l'Energie

Il s'agissait, pour le COPIREP, d'apporter son appui aux travaux d'harmonisation du projet de Code de l'eau et au recrutement d'un Consultant pour la réalisation d'une étude sur l'efficacité de la Regideso, du cadre institutionnel et de l'organisation du secteur de l'eau en RDC.

- Sous-secteur Electricité

Il en était de même pour le sous-secteur Electricité, où les activités entreprises par le COPIREP ont été centrées sur la définition des orientations stratégiques pour la mise en œuvre de la réforme du sous-secteur Electricité et la restructuration de la Société Nationale d'Electricité (SNEL).

A ce sujet, un diagnostic global de la SNEL en vue de définir les options stratégiques de sa restructuration a été réalisé. Ce diagnostic a couvert les trois filières d'activités, à savoir la production, le transport et la distribution.

Le diagnostic de chaque filière a comporté trois phases d'exécution dont :

- un diagnostic organisationnel,
- un diagnostic technique et
- un diagnostic opérationnel.

Les résultats du diagnostic révèlent que les principaux problèmes sont liés à l'état de délabrement des infrastructures, à la succession des déficits d'exploitation et au manque d'efficacité de l'organisation.

Le COPIREP a procédé au recrutement d'un Cabinet international d'avocats pour apporter une assistance juridique à court terme à la SNEL dans le cadre de la négociation de ses accords de partenariat.

- Sous-secteur des Hydrocarbures

Dans le sous-secteur des hydrocarbures, le COPIREP a participé, en collaboration avec le Ministère du Portefeuille et le Ministère des Hydrocarbures, à l'élaboration des termes de référence et au recrutement d'un Consultant international pour la réalisation d'un audit du secteur pétrolier.

3° Secteur des Transports

Les activités réalisées au courant de l'année 2007, ont porté essentiellement sur la réalisation des diagnostics des principales entreprises publiques du secteur des transports, la définition de leurs options de restructuration respectives ainsi que la mise en place des programmes de stabilisation des activités.

Les entreprises concernées sont :

- la Société Nationale des Chemins de fer du Congo (SNCC)
- la Régie des Voies Aériennes (RVA)
- la Régie des Voies Maritimes (RVM)
- l'Office National des Transports (ONATRA)

En ce qui concerne la stabilisation des activités et dans le but d'arrêter la dégradation des conditions d'exploitation et de la situation technique, opérationnelle et financière desdites entreprises, le Gouvernement a décidé la mise en place d'un programme de stabilisation des activités de certaines d'entre elles pour une période de 24 mois.

Durant cette période transitoire, ces entreprises bénéficieront d'une assistance technique fournie par des cabinets professionnels, recrutés sur une base compétitive.

4° Secteur des Postes et Télécommunications

L'appui du COPIREP à la réforme du secteur des télécommunications a consisté en :

- la finalisation de l'étude sur la politique sectorielle postale ;
- le renforcement des capacités des cadres ;
- la poursuite des études sur les services liés à la télécommunication (service universel, gestion du spectre des fréquences, plan de numérotation, régime d'interconnexion, manuel d'organisation, etc.)

Pour ce qui a trait plus particulièrement à la restructuration de l'OCPT, les activités ont porté sur la définition des grands axes stratégiques de la restructuration ainsi que sur l'actualisation de l'état des lieux de l'office, préalable à l'étude de faisabilité pour sa restructuration.

5° Secteur des Finances

Dans le secteur des Finances, il s'agissait essentiellement pour le COPIREP d'apporter une assistance technique à l'OFIDA dans le cadre de la mise en œuvre du manuel de procédures du Guichet unique du Port de Matadi.

6° Autres activités menées par le COPIREP

Le COPIREP s'est vu confier d'autres tâches exceptionnelles par le Gouvernement au cours de cette année 2007. Parmi ces tâches on peut épingler :

- la diagnostic et proposition des options stratégiques pour la relance de la Société Sidérurgique de Maluku (SOSIDER) ;
- l'évaluation financière de la Cimenterie Nationale (CINAT) ;
- l'identification des problèmes sociaux de l'Hôtel Karavia ;
- l'opération du recrutement des mandataires actifs des entreprises publiques.

La passation des marchés

En 2007, 177 contrats de services de consultants, de marchés de travaux et de fournitures ont été adjudgés pour une valeur totale hors taxe de USD 2 823 085,30 contre 136 en 2006 qui représentaient une valeur totale hors taxe de USD 2 798 300,52.

Sept pays/nationalités constituent la liste des bénéficiaires des marchés conclus par le COPIREP en 2007 contre onze l'année précédente.

Le volet social de la Réforme

Les partants volontaires de la Gécamines ayant choisi les activités agricoles ont continué à bénéficier de l'appui du Projet. Le financement des microprojets ne s'est pas totalement clôturé faute de justificatifs de certaines tranches précédentes.

Par contre, le paiement des primes d'assiduité aux enseignants des écoles et du personnel médical de la Gécamines s'est clôturé.

En ce qui concerne les travailleurs ayant quitté l'OCPT et les banques publiques en liquidation forcée, le programme d'encadrement social n'a pas pu démarrer du fait de la relance tardive des procédures de recrutement des prestataires de services.

Par ailleurs, le COPIREP a entrepris dans le cadre du Programme multimodal des transports, la finalisation de l'élaboration des plans sociaux de quelques entreprises du secteur.

La Communication du projet

L'une des missions de la Cellule de communication du COPIREP est d'accompagner celui-ci dans le déploiement des actions entreprises dans le cadre du PCDSF afin d'informer l'opinion publique sur le bien-fondé et la pertinence des dites actions.

Ainsi, en 2007, la présentation aux deux chambres du Parlement des quatre projets de loi sur la réforme des entreprises publiques, la mission de recrutement des mandataires des entreprises publiques confié au COPIREP par le Gouvernement, ont nécessité une gestion habile et prudente de la communication.

Cela, afin d'une part, de rechercher l'adhésion de toutes les parties prenantes et, d'autre part d'en assurer la publicité et la transparence à travers plusieurs canaux de diffusion dont la presse locale, audiovisuelle et écrite, la lettre d'information bimensuelle du COPIREP et le site web : www.copirep.org

Tous ces efforts de la part de la Cellule de communication ont été couronnés par l'adoption par les deux chambres du Parlement des quatre projets de loi sur la réforme des entreprises publiques, le recrutement effectif des mandataires publics, la publication de près de 22 avis de diverses natures en rapport avec les activités de la Passation des marchés et la production des documentaires à grande valeur pédagogique.

La gestion administrative et financière

La gestion administrative et financière du COPIREP a donné des résultats jugés satisfaisants par l'évaluation à mi parcours du Projet par une mission de la Banque Mondiale. Cette bonne performance peut être attribuée entre autres aux efforts de réorganisation administrative qui ont conduit à la mise à jour des outils de gestion et à la séparation des activités « Caisse » de celles de la « Trésorerie » au sein de la Cellule Administrative et Financière.

La mise à jour des outils de gestion a porté sur :

- le manuel des procédures, compte tenu des changements intervenus dans le cadre de l'exécution du Projet, tant au niveau organisationnel que procédural ;
- le manuel et la charte d'audit interne ;
- le logiciel de gestion financière et comptable passant de la version 5.3 à 5.6 avec des options plus modernes.

Au chapitre de la gestion financière, on a noté l'accroissement des engagements du Projet qui sont passés de 87.586.855 USD à 93.707.487 USD au 31 décembre 2007 soit une augmentation de près de 7%.

En termes de décaissements effectifs de la période, ceux-ci ont été de 845.847 USD portant ainsi le total des décaissements du Projet de 85.981.928 USD à 86.827.785 USD soit 72%.

DOCUMENT : La réforme du secteur des transports

La République Démocratique du Congo occupe une position stratégique au centre de l'Afrique avec son immense territoire de 2.345.000 km², ses richesses naturelles agricoles, minières et hydroélectriques, sa population estimée à environ 60.000.000 d'habitants, son littoral d'à peine 40 km et ses frontières d'Est en Ouest et du Nord au Sud évaluées à 2.000 km aux points les plus distants.

Ce sont ces chiffres essentiels qui avaient du faire prendre conscience à l'explorateur **Henry Morton Stanley** de la nécessité de mettre en place un système de transport qui soit en mesure d'assurer l'exploitation économique du Congo. D'où sa citation restée légendaire : « sans chemin de fer, le Congo ne vaut pas un penny ».

L'importance que les spécialistes confèrent au secteur des transports à travers le monde des économies à rationalité marchande, l'est aussi pour les pays en développement.

En effet, l'immensité du territoire de la RDC, l'éloignement notamment entre les centres des productions agricoles, minières et les centres de consommation font des transports un secteur clé et un support indispensable au développement économique du pays.

Ainsi, aujourd'hui la RDC doit résoudre impérativement les écueils inhérents à son système de transport pour parvenir à la mobilité qui caractérise les pays dits développés. C'est la condition nécessaire à son développement.

Section 1 : Particularités et incidences du secteur des transports sur le développement économique et des affaires en RDC.

1.1. Particularités du système des transports en RDC

La conception du système des transports de la RDC a été influencée par la découverte des mines du Katanga (1893) et les deux guerres mondiales (1914-1918 et 1940-1945). Ces trois événements majeurs ont influencé la politique de l'époque qui s'est traduite d'abord par le choix et la création des infrastructures et ensuite par leur trafic et tarification.

C'est durant la période de 1902 à 1950 que s'est constitué le système des transports de la RDC, tel qu'il existe à ce jour, basé sur l'utilisation du fleuve Congo, de la rivière Kasai et de leurs affluents qui fournissent 16.200 km des voies d'eau navigables, complétées et prolongées par 5.035 km des voies ferrées sur le territoire national.

A ces deux modes de transport viendront s'ajouter 152.000 km de routes et un réseau aérien intérieur complété par des lignes internationales.

De l'indépendance de la RDC à ce jour, aucun événement majeur n'a modifié le système de transport tel que conçu par l'ancienne métropole belge. Or celle-ci avait pour objectif principal d'intégrer l'économie de la colonie aux circuits du commerce international des matières premières et cela au détriment de l'intégration socio-économique du territoire congolais.

La constitution de ce système de transport bâti sur la complémentarité de ses principaux modes a généré ses faiblesses originelles qui constituent aujourd'hui des écueils au développement économique de la RDC. Ces faiblesses sont les suivantes :

1. plusieurs ruptures de charge dues à l'hétérogénéité des standards dans un même mode et à l'inexistence de quelques tronçons ou des chaînons (cas des voies navigables et des chemins de fer). Ce qui ne permet pas la fluidité du trafic de bout en bout.
2. la configuration du pays et son hydrographie qui orientent naturellement la plus large partie du trafic congolais vers la côte occidentale via Kinshasa et Matadi.
3. la vocation centrifuge qui a favorisé le développement des transports à vocation extérieure et l'expansion insuffisante de transport à vocation intérieure.
4. la quasi absence de concurrence entre les différents modes de transport.

Ainsi, la localisation géographique dispersée, sur le territoire, des principales infrastructures de transport a favorisé le développement de certaines régions dotées de ressources destinées au commerce international telles que pensé par le colonisateur, au détriment des régions dont la production se destinait à la consommation intérieure.

1.1.1. Les infrastructures de transports de la RDC.

Le système des transports de la RDC est constitué de voies navigables, des routes, de voies ferrées et d'infrastructures aéroportuaires.

a. Les voies navigables.

Les 16.000 km de voies navigables sont subdivisés en trois biefs :

(i) le bief maritime long de 150 km sur lequel sont localisés les deux principaux ports du pays (Boma et Matadi) ;

(ii) le bief moyen qui comprend le fleuve Congo (Kinshasa-Kisangani), la rivière Kasai et leurs affluents qui totalisent 13.450 km ;

(iii) le bief supérieur qui comprend le Lualaba (nom que porte le fleuve Congo au Katanga) et les lacs (Moero, Tanganyika,...) qui totalise 2.400 km.

Ces voies navigables sont jalonnées de 3 ports maritimes dont les plus importants, Boma et Matadi, sont situés sur le bief maritime et le troisième, Banana (quai de 100 m) en bordure de l'Océan Atlantique ; et de ports fluviaux dont les principaux sont les suivants : Kinshasa, Ilebo, Kalemie, Kisangani, Mbandaka, Ubundu et Kindu.

b. Les routes.

La longueur totale des routes de la RDC est de 152.000 km, répartis comme suit :

(i) 58.000 km de routes d'intérêt national dont 2.800 km de routes asphaltées ;

(ii) 7.400 km de routes urbaines,

(iii) et 86 .600 km de routes d'intérêt local.

c. Les voies ferrées.

Trois réseaux de chemins de fer non interconnectés totalisent une longueur de 5.035 km dont 858 km sont électrifiés.

(i) Réseau SNCC : 3641 km dont 858 km électrifiés. Ce réseau est interconnecté avec les réseaux zambien au sud-est et angolais au sud- ouest de la RDC.

(ii) Réseau CFU : 1028 km

(iii) Réseau ONATRA : 366 km

d. Le transport aérien.

Le transport aérien est constitué de 270 plates-formes aéroportuaires, dont 5 aéroports internationaux (Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani, Goma et Gbadolité).

1.1.2. Les entreprises du secteur des transports en RDC.

Pour assurer le développement coordonné de tous les moyens de transport et des équipements correspondants, l'Etat congolais a créé des entreprises publiques dont les missions principales sont la gestion, l'entretien et le développement des infrastructures des transports.

En effet, par manque des capitaux et de l'initiative privée, l'Etat a pris possession en 1972 du contrôle de l'ensemble des infrastructures en donnant au secteur une nouvelle dimension par la création des entreprises d'Etat et des régies, leur accordant le monopole de fait et les dotant des moyens d'investissements substantiels par le recours aux prêts extérieurs qu'il garantira.

Cette politique de l'Etat-entrepreneur ne portera d'effet que durant une période très limitée pour cause d'une part, de la politique tarifaire mise en place visant à favoriser les entreprises minières du Katanga de manière à assurer leurs exportations au moindre coût, et d'autre part par l'arrêt de la coopération tant bilatérale que multilatérale (1991-2001) qui générait la majeure partie des financements (investissements) nécessaires à l'entretien et au développement des infrastructures gérées par les entreprises publiques du secteur des transports.

Actuellement, toutes les entreprises publiques du secteur des transports possèdent le monopole d'exploitation des infrastructures de masse et/ou des activités de transport dans leur sous secteur respectif.

Le diagnostic d'ensemble des entreprises du secteur des transports établi, à ce jour, le constat suivant :

1. Vétusté et insuffisance de moyens d'exploitation,
2. Obsolescence technique des équipements,
3. Vieillesse et sureffectif du personnel par rapport au niveau d'activités,
4. Absence d'outils de gestion,
5. Insuffisance des moyens financiers pour assurer de nouveaux investissements,
6. Accumulation des déficits devenus structurels.

Cet état de dégradation des entreprises publiques congolaises démontre qu'elles sont pratiquement en faillite, décapitalisées et constituent, actuellement, un poids important pour l'Etat qui n'est plus en mesure, ni de les subventionner, ni d'assurer les services de la dette sur leurs emprunts qu'il a garantis.

Concrètement, la situation désastreuse des infrastructures et des entreprises publiques de transport accentue le mauvais état du système des transports de la RDC dont la faible densité de ses réseaux de communication (0,074 km de voies de communication au km²) contraste avec l'immensité du territoire national.

Tableau 1 : Les entreprises publiques du secteur des transports.

ENTREPRISES	MODE DE TRANSPORT
Société Nationale des Chemins de fer du Congo « SNCC »	<p>Multimodal (ferré, routier et lacustre)</p> <p>Gestion et exploitation : du réseau Est et Sud long de 3.641km (écartement de 1,068 m), transport sur les lacs Tanganyika et Kivu et sur le Lualaba ainsi que les ports fluviaux d'Ilebo et de Kalemie</p>
Office Nationale des transports « ONATRA »	<p>Multimodal (ferré, fluvial, portuaire)</p> <p>Gestion et exploitation : du CFMK long de 366 km (écartement : 1,068) ; 13.600 km de voies fluviales ; des ports fluviaux et les ports maritimes de Matadi, Boma et Banana.</p>
Chemin de Fer des Uélé « CFU »	<p>Ferré</p> <p>Gestion et exploitation du réseau nord de 1028 km (écartement 0,6m)</p>
Compagnie maritime du Congo « CMDC »	<p>Maritime</p> <p>Transport maritime et exploitation des navires.</p>
Office de Gestion du Fret Maritime « OGEFREM »	<p>Maritime</p> <p>Gestion du fret maritime (en mutation pour le transformer en un conseil de chargeurs)</p>
Régie des Voies Maritimes « RVM »	<p>Maritime</p> <p>Travaux d'aménagement et entretien du bief maritime; Etudes de navigabilités et d'aménagement du bief maritime ; Pilotage des navires empruntant le bief maritime; Communications maritimes.</p>
Régie des Voies Fluviales « RVF »	<p>Fluvial</p> <p>Etudes et travaux de balisage ; Aménagement et entretien des passes de navigation ; Curage du rivage des ports.</p>
Régie des Voies Aériennes « RVA »	<p>Aérien</p> <p>Construction, aménagement entretien et exploitation des aéroports et leurs dépendances ; Sécurité de la navigation aérienne.</p>
Lignes Aériennes Congolaise « LAC »	<p>Aérien</p> <p>Transport aérien et exploitation des aéronefs.</p>
City Train	<p>Routier</p> <p>Gestion et exploitation des services de transport urbains par bus à Kinshasa et à Lubumbashi</p>

1.2. Incidences du secteur des transports sur le développement économique et des affaires en RDC.

Le secteur des transports en RDC n'offre plus aux secteurs économiques les infrastructures et les services qui favorisent les échanges et améliorent la mobilité des biens et des personnes.

Au vu de la situation actuelle, le secteur des transports de la RDC est caractérisé par une insuffisance quantitative et qualitative de l'offre des services de transports, des délais d'attente anormaux pour le transit des marchandises, un faible degré de concurrence et par la présence des monopoles publics.

Ces éléments négatifs accentués par le mauvais état des infrastructures de transport se traduisent par des coûts de transport élevés qui se répercutent négativement sur les coûts de production du secteur privé national ainsi que des biens importés.

Cette situation du secteur des transports de la RDC constitue un écueil à la croissance économique durable, et surtout au développement des affaires.

Section 2 : Le nouveau cadre de politique des transports et son plan d'action.

2.1. Le nouveau cadre des transports

Dans le but d'arrêter la dégradation de l'économie congolaise, le Gouvernement a mis en œuvre depuis 2002 un programme économique ayant pour objectif la relance de l'économie congolaise.

A cet effet, le Gouvernement a centré sa réforme, notamment, sur les axes suivants :

1. La libéralisation de l'économie congolaise ;
2. Le désengagement de l'Etat des activités marchandes ;
3. Le développement et la promotion du secteur privé ;
4. Le renforcement des pouvoirs de l'Etat dans la régulation de l'Economie.

Afin de conformer l'ensemble des secteurs économiques du pays à l'objectif principal de libéralisation de l'économie congolaise, le Gouvernement a éprouvé la nécessité, entre autres de procéder à des réformes dans la politique économique des transports.

Ainsi, le Ministère des transports a élaboré un nouveau cadre des politiques de transport et son plan d'actions qui est considéré comme document-cadre de référence des réformes dans le secteur des transports de 2002 à 2015.

Le nouveau cadre des politiques de transport a pour objectif d'une part, de remédier aux faiblesses actuelles du système des transports et de l'adapter aux besoins socio-économiques du pays et de la sous région et d'autre part de mettre à la disposition des populations et de l'économie congolaise un nouveau système de transport, d'ici 2015, qui doit contribuer à atteindre les objectifs suivants :

1. Assurer l'intégration des entités économiques du pays pour les rendre complémentaires afin de contribuer à la réduction de la pauvreté par la réhabilitation, la modernisation et l'interconnexion de tous les réseaux ;
2. Garantir les conditions optimales de sécurité d'exploitation par le respect des normes recommandées par les organisations internationales compétentes ;
3. Satisfaire les besoins en transport des populations à des prix compétitifs en impliquant davantage le secteur privé par le biais du partenariat à promouvoir avec le secteur public ;

4. Promouvoir l'administration du territoire national en favorisant la mobilité des services chargés de garantir la sécurité des biens et des personnes, condition essentielle pour le renforcement de l'unité nationale et la promotion du développement socio-économique ;
5. Favoriser l'intégration régionale prônée par l'Union Africaine et le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) en mettant en application les recommandations des organisations sous-régionales auxquelles la RDC a adhéré.

Pour atteindre les objectifs ci-hauts énumérés, le document cadre des politiques de transport préconise :

1. La réforme du cadre institutionnel et réglementaire des transports afin de l'adapter aux exigences d'organisation et de la libéralisation du secteur ;
2. Des investissements massifs dans le domaine des infrastructures de transport ;
3. La promotion du partenariat avec le secteur privé dans la gestion et le développement des infrastructures ;
4. Le renforcement des capacités des ressources humaines dans le cadre des programmes de formation en corrélation avec les exigences du développement du secteur ;
5. L'ancrage du développement durable par la conciliation entre les exigences de développement et de l'aménagement du territoire ainsi que par la protection de l'environnement, le renforcement de la sécurité et la lutte contre la pollution ;
6. La restructuration des entreprises publiques gérant des infrastructures ou assurant des services de transport

La mise en œuvre des réformes préconisées ci haut va permettre à la RDC de disposer, d'ici 2015, d'un nouveau système de transport cohérent dont la qualité des infrastructures sera améliorée, les coûts de prestations des services compétitifs et un réseau de transport multimodal dont les interconnexions intégrales dans les différents modes seront assurées.

2.2. Le plan d'actions 2002–2015

Le cadre de politique des transports s'inscrit dans une perspective à long terme allant de 2003 à 2015. Les actions à réaliser dans ce cadre le seront à court (2003-2005) et à moyen et long terme (2006-2015). C'est dans cette perspective que le secteur des transports en RDC devrait atteindre sa configuration optimale.

A cet effet, le plan d'action et d'investissement prévoit des financements de l'ordre de USD 5 197 360 000,- entre 2003 et 2015 dont USD 1 226 740 000 à court terme, et USD 3 970 620 000 à moyen et long terme.

Ces montants serviront notamment à financer : (i) la modernisation des différents cadres institutionnels et réglementaires des modes de transport, (ii) les études et contrôle des travaux ainsi que (iii) la réhabilitation et la reconstruction des infrastructures de transport dans les différents modes.

Section 3. Mise en œuvre du Nouveau cadre de politique des transports

3.1 Contexte

A partir de 1990, la dégradation des infrastructures de base en général et ceux des transports en particulier s'est accélérée à cause de la crise socio économique que traversait le pays et de la rupture durant une dizaine d'années (1991-2001) de la coopération avec nos partenaires traditionnels au développement.

Il faut noter que la stabilisation relative de l'état des infrastructures de transports durant les décennies 80 et 90 est due aux financements extérieurs accordés par les partenaires bilatéraux et multilatéraux à l'Etat congolais qui les rétrocédait aux entreprises publiques pour leurs investissements.

C'est ainsi qu'au sortir des guerres (1996-1997 et 1998-2001), le Gouvernement, au regard de la forte dégradation des infrastructures de transport, a mis en œuvre le nouveau cadre de politique des transports.

Par la suite il a défini un plan de développement des transports en trois (3) étapes, à savoir :

1. La réhabilitation des infrastructures existantes à travers le PMURR ;
2. La consolidation du PMURR dans le cadre du PMPTR
3. La modernisation et le développement du secteur des transports et communication dans le cadre du PTM.

3.2 Le Programme Multisectoriel d'Urgence de réhabilitation et de Reconstruction (PMURR)

Le PMURR, a pour objectif principal le démarrage du processus à long terme de reconstruction et de réhabilitation économique de la RDC. Ses objectifs spécifiques sont notamment :

1. la mise en place des grands travaux de reconstruction et de réhabilitation des infrastructures clés (transport, eau, assainissement, énergie électrique, urbain) en vue de rétablir les grandes connections interurbaines et les services publics et sociaux de base minimum dans le pays et d'assurer la sécurité alimentaire à Kinshasa et dans les grands centres urbains ;
2. la reconstruction des capacités humaines et institutionnelles ainsi que la redéfinition des méthodes de travail et le développement des grands axes des politiques sectorielles.

Le PMURR est un programme multi-bailleur à moyen terme (3 ans) dont la mise en vigueur est effective depuis le 8 novembre 2002. Le sous programme A qui a pour objet la réhabilitation et la reconstruction des infrastructures clé dont ceux de transport est géré par le Bureau de Coordination des Marchés d'Infrastructures « BCMI ».

Le PMURR, qui a connu un retard lié à la complexité de ce genre de projet, sera achevé en décembre 2008.

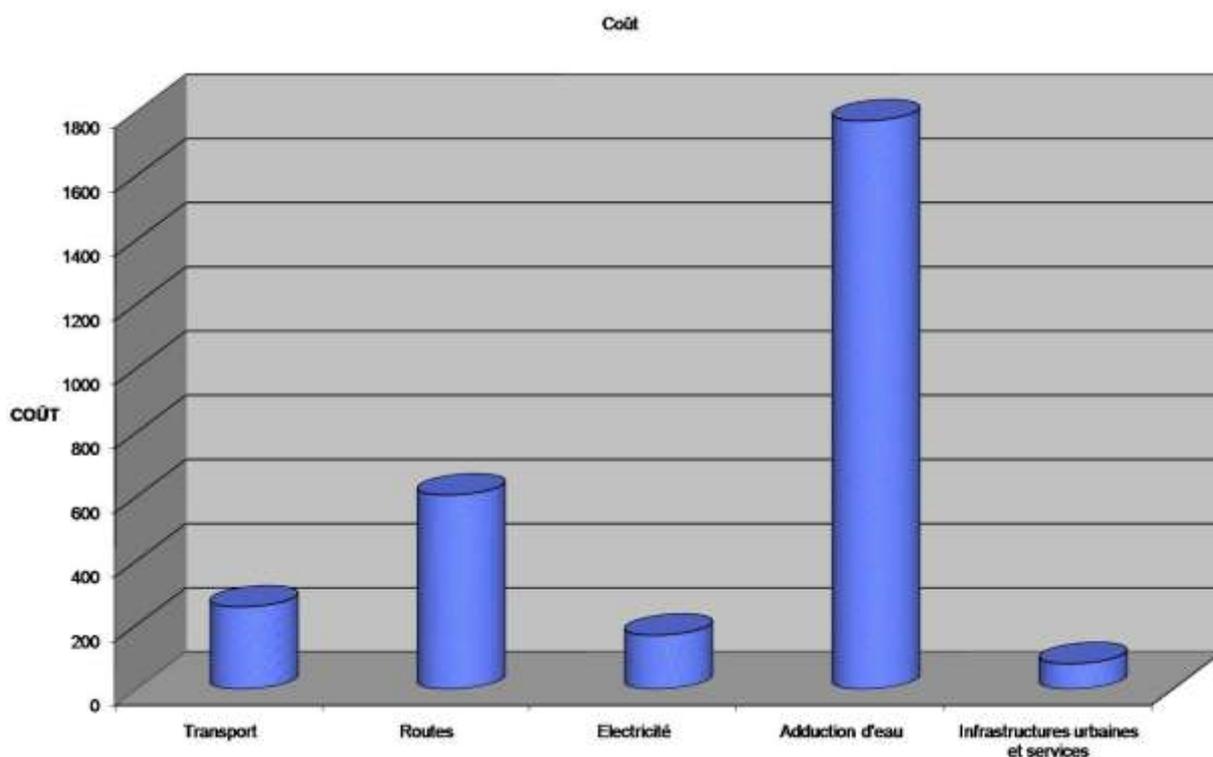
Le besoin de financement du secteur des transports dans le cadre du PMURR, est de l'ordre de 861.000.000 USD (routes comprises), soit 49 % du montant total du projet qui est de USD 1.285.000.000, -

Tableau 2 : P.M.U.R.R, sous programmes A – transport (routes comprises) *

	Sous-programme A	Coût
1	Transport	256
2	Routes	605
3	Electricité	168
4	Adduction d'eau	1771
5	Infrastructures urbaines et services	79
	TOTAL	1.285

** Montants en millions de dollars américains*

Graphique : P.M.U.R.R, sous programmes A – transport (routes comprises) *



3.3 Le Programme Minimum de Partenariat pour la Transition et la Relance (PMPTR)

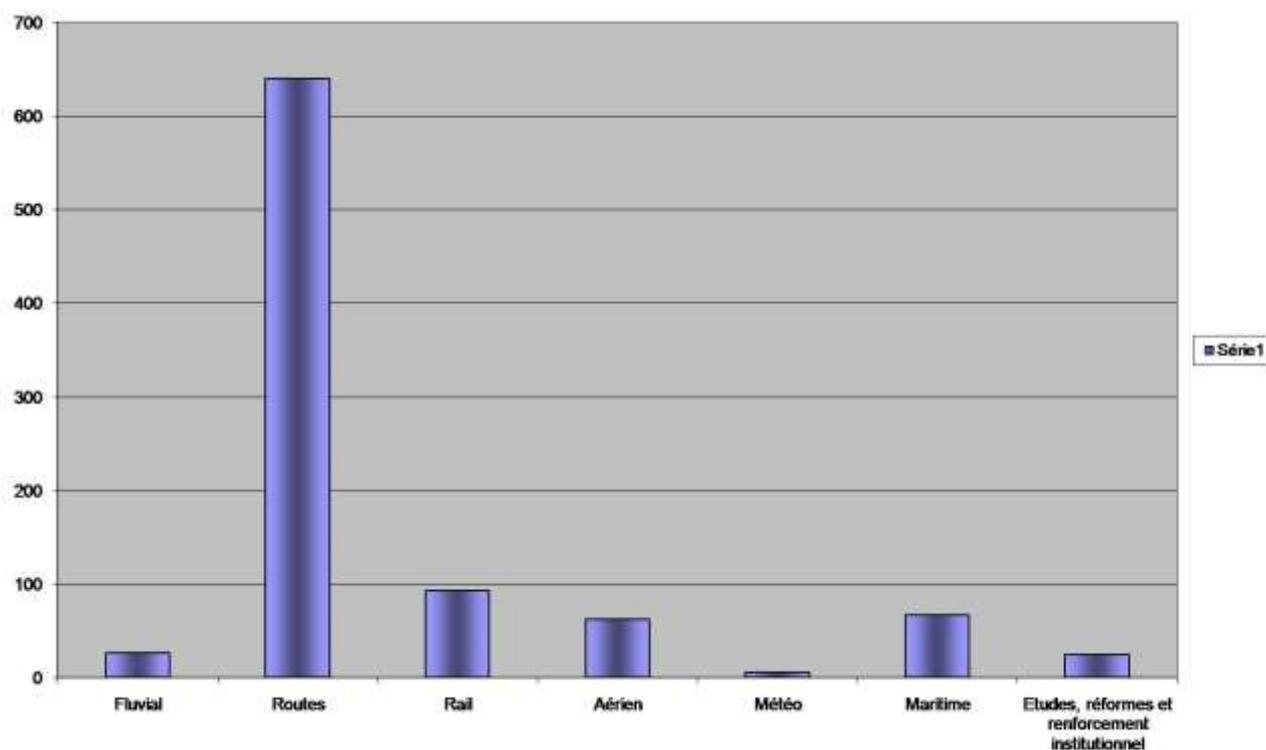
Dans le cadre du PMPTR, le Gouvernement a défini un programme d'investissement sur les quatre prochaines années pour chacun des sous secteurs de transport. Le coût global pour le financement du secteur des transports s'élève à USD 919.000.000, -

Tableau 3 : coûts du PMPTR / Secteur des transports*

Sous secteurs	Coûts	Besoins estimés durant la première année du PMPTR (millions USD)
Fluvial	26	8
Routes	640	253
Rail	93	37
Aérien	62	43
Météo	6	2
Maritime	67	24
Etudes, réformes et renforcement institutionnel	25	7
Total	919	374

* Montants en millions de dollars américains

Graphique : coûts du PMPTR / Secteur des transports*



3.4 Le Projet de Transport Multimodal

Le Projet de Transport Multimodal est un support à la stratégie sectorielle de transport adoptée par le Gouvernement de la RDC dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Minimum de Partenariat pour la Transition et la Relance « PMPTR ».

L'objectif principal du PTM est de permettre la réhabilitation des infrastructures de transports de la RDC le long de ses corridors Ouest/Nord-Est, Nord/sud et Ouest/Sud-Est, par le biais de partenariats publics/privés. Les effets attendus, à l'horizon 2010 sont :

- la diminution des coûts de transport le long des trois principaux corridors de transport d'au moins de 30% (tarifs inférieurs à USD 0,12/tkm);
- l'accroissement des volumes traités au port de Matadi d'au moins 40% (2,4 millions de tonnes) ;
- le doublement du trafic ferroviaire de la SNCC et du Chemin de Fer Matadi Kinshasa CFMK (respectivement de 1 milliard et 80 millions d'unités de trafic/an) ;
- l'augmentation des capacités d'accueil de l'aéroport de N'djili d'au moins 25% (600.000 passagers/an) ;
- le développement d'une capacité d'autofinancement durable du Port de Matadi, de la SNCC, du CFMK et de l'aéroport de N'djili.

L'encours global de financement du PTM est de USD 400 millions dont USD 170 millions pour la première phase (2007-2010) et USD 230 millions pour la seconde phase (2009-2012). Il faut préciser que le PTM est un Projet en préparation qui bénéficiera d'un financement important de l'IDA dès sa mise en vigueur prévue initialement au second trimestre de 2008.

Encadré : Le PMT : Conditionnalités et schéma de mise en œuvre et de suivi

Le financement du Projet Multi modal des transports est lié au respect des conditions suivantes :

Avant la mise en œuvre de la première phase :

- L'identification des coûts et des sources de financement des plans sociaux au sein des entreprises publiques concernées opérant dans le secteur des transports en
Coopération avec leurs syndicats respectifs ;
- La définition des stratégies de désengagement de l'Etat de ses entreprises ;
- La mise en œuvre de ces stratégies avec, au minimum, la mise en place dans un premier temps de contrats de gestion précédant la signature de contrats de concession

Avant la mise en œuvre de la seconde phase

- L'adoption par le parlement de la loi permettant la mise en concession des entreprises publiques (loi sur la privatisation) ;
- la mise en concession de la manutention au port de Matadi ;
- la création d'une autorité portuaire autonome au port de Matadi à qui incomberait la responsabilité du dragage du bief maritime ;
- la mise en concession de l'aéroport de N'djili ;
- la mise en gestion privée de la SNCC ;

Le schéma institutionnel de mise en œuvre et suivi du PTM prévoit de confier la direction du Projet à une Cellule Technique qui serait créée sous la tutelle du Ministère des transports. Cette dernière aura pour tâches essentielles d'assister l'équipe de la Banque Mondiale dans la préparation du projet ainsi que dans sa mise en œuvre d'un point de vue technique et administratif.

Quant à la gestion fiduciaire et la passation des marchés du projet, la responsabilité de la Cellule Technique en ces matières sera très limitée. La majorité des activités de décaissements et de suivi des fonds financés dans le cadre du PTM seront assurées par les opérateurs privés dans le cadre d'accords de délégation de travaux signés entre ces derniers et l'Etat.

Tableau 4 : Champs d'application du PTM *

	Développement de PPP	Réhabilitation d'infrastructures	Acquisition d'équipements	Total
PHASE 1- 2007/2010				
Aéroport de N'djili	0	50	0	50
Port de Matadi	5	0	0	5
CFMK	5	15	5	25
SNCC	10	60	10	80
RVM	0	0	10	10
Total	20	125	25	170
PHASE 2- 2009/2012				
Aéroports de Kisangani, Lubumbashi et Goma	2	60	10	72
Port de Matadi	0	50	0	50
CFMK	0	15	5	20
CFU	2	10	10	22
SNCC	0	40	0	40
RVM	0	0	10	10
RVF	1	10	5	16
Totaux	5	185	40	230

** Montants en millions dollars américains*

Section 4: Apport du COPIREP à la réforme du secteur des transports

Dans le cadre du PCDS et en tant qu'organe conseil du gouvernement, l'apport du COPIREP se traduit par la mise en œuvre du nouveau cadre des transports. Le COPIREP agit principalement sur les axes suivants :

1. l'appui à la modernisation des cadres institutionnels et réglementaires des différents secteurs cibles dans le but de les adapter aux exigences de la libéralisation ;
2. la mise en œuvre des Partenariats Public Privé dans l'objectif de mobiliser des investissements privés importants ;
3. le renforcement des capacités en ressources humaines en corrélation avec les exigences du développement du secteur ;
4. la protection de l'environnement, le renforcement de la sécurité et la lutte contre la pollution.

4.1. La modernisation du cadre légal et institutionnel

4.1.1. Les études sectorielles

Des études sectorielles de transport financées dans le cadre du « PMURR », ont été réalisées pour procéder à la modernisation du cadre légal, réglementaire et institutionnel régissant le secteur des transports.

Le COPIREP a participé à ces diverses études dont les conclusions ont inspiré les propositions de loi suivantes déjà transmises au Gouvernement :

- 1.** Avant projet de Loi portant dispositions générales pour les transports et avant projet de texte organique du Ministère des transports ;
- 2.** Projet de loi sur les transports urbains ;
- 3.** Projet de Code de l'Aviation Civile ;
- 4.** Projet de création de l'Agence Nationale des Services de Surveillance de la Sécurité de l'Aviation Civile.

4.1.2. La mise en place de l'Autorité de Régulation des Transports (ART).

La mise en œuvre de la politique de libéralisation du secteur rend nécessaire la création d'une structure autonome et indépendante pour veiller au respect des règles de la concurrence et garantir les intérêts de tous les partenaires dans le secteur (opérateurs, consommateurs et Etat).

La création d'une autorité de régulation s'impose comme élément incontournable de la modernisation du dispositif congolais pour rationaliser le fonctionnement du système des transports, sécuriser et mobiliser les acteurs privés potentiels.

Ainsi, le COPIREP s'est engagé, depuis l'année 2004, dans la création de cette autorité de régulation. Les actions ont concerné la préparation d'un projet de loi portant création de « l'Autorité de Régulation des Transports (ART) », et les modalités de sa mise en place, ainsi que la formation de ses futurs cadres.

a. Formation des futurs cadres de l'Agence de Régulation.

La formation de trente animateurs potentiels de la future agence au pays et dans plusieurs pays étrangers jouissant déjà d'une solide expérience dans ce domaine, notamment au Canada, au Maroc, en Argentine et au Brésil, a été financée par le COPIREP.

Cette formation s'est déroulée sous forme de séminaires et de stages d'immersion. Les animateurs potentiels avaient été recrutés par appel d'offres et soumis à un stage de sélection rigoureux.

b. Projet de loi portant création de l'Autorité de Régulation des Transports « ART ».

Sur base des connaissances acquises en formation, les experts ont défini les caractéristiques principales de la future Autorité de Régulation des Transports congolaise tout en tenant compte des spécificités institutionnelles et politiques du pays.

Sous l'impulsion du COPIREP, le projet de loi portant création de l'ART a été élaboré et transmis au Ministre des Transports le 22 décembre 2005.

4.2. La restructuration des entreprises publiques du secteur des transports

Le processus de restructuration des entreprises du secteur des transports se décline en deux phases :

- une phase de diagnostic, comprenant un audit du personnel, et au terme de laquelle des options stratégiques de restructuration sont dégagées ;

- une phase de mise en œuvre des options de restructuration envisagées, précédée d'une période de stabilisation, confiée à l'expertise d'une équipe de gestion mixte composée d'experts expatriés et nationaux recrutés tous par voie d'appel d'offre.

4.2.1. Elaboration des options stratégiques de restructuration

Entre septembre 2006 et décembre 2007, le COPIREP a entrepris et terminé les diagnostics (organisationnels, techniques, opérationnels et financiers) de la Société Nationale des Chemins de fer du Congo « SNCC », de la Régie des Voies Aériennes « RVA », de la Régie des Voies Maritimes « RVM » et celui de la Régie des Voies Fluviales « RVF ».

Le diagnostic de l'Office National des Transports « ONATRA » se poursuit et s'achèvera au premier trimestre 2008.

Sur la base de ces diagnostics, le COPIREP a élaboré des options stratégiques de restructuration des entreprises précitées, et qui seront soumises à la sanction du Gouvernement. Les options stratégiques de restructuration de la SNCC et de la RVA ont d'ores et déjà été approuvées par le Conseil des ministres dans sa réunion du 20 juillet 2007.

*Tableau 5 : Niveau d'exécution du processus de restructuration des entreprises du secteur des transports **

Entreprises	Diagnostic	Options de restructuration	Audit du personnel
SNCC	réalisé	réalisé	réalisé
RVA	réalisé	réalisé	en cours
RVF	réalisé	réalisé	réalisé
RVM	réalisé	réalisé	en cours de finalisation
ONATRA	en cours	en cours	Recrutement de l'auditeur en cours

Concomitamment aux différents diagnostics et options de restructuration des principales entreprises publiques du secteur des transports, le COPIREP y a initié des audits du personnel.

Il convient de noter que l'un des objectifs des audits du personnel est d'évaluer le passif social de l'entreprise en vue de sa prise en compte dans la mise en œuvre des options de restructuration par le biais de plans sociaux.

Ces audits du personnel, confiés à des consultants de calibre international, permettront aux équipes du COPIREP de s'atteler à la finalisation des plans sociaux des entreprises concernées.

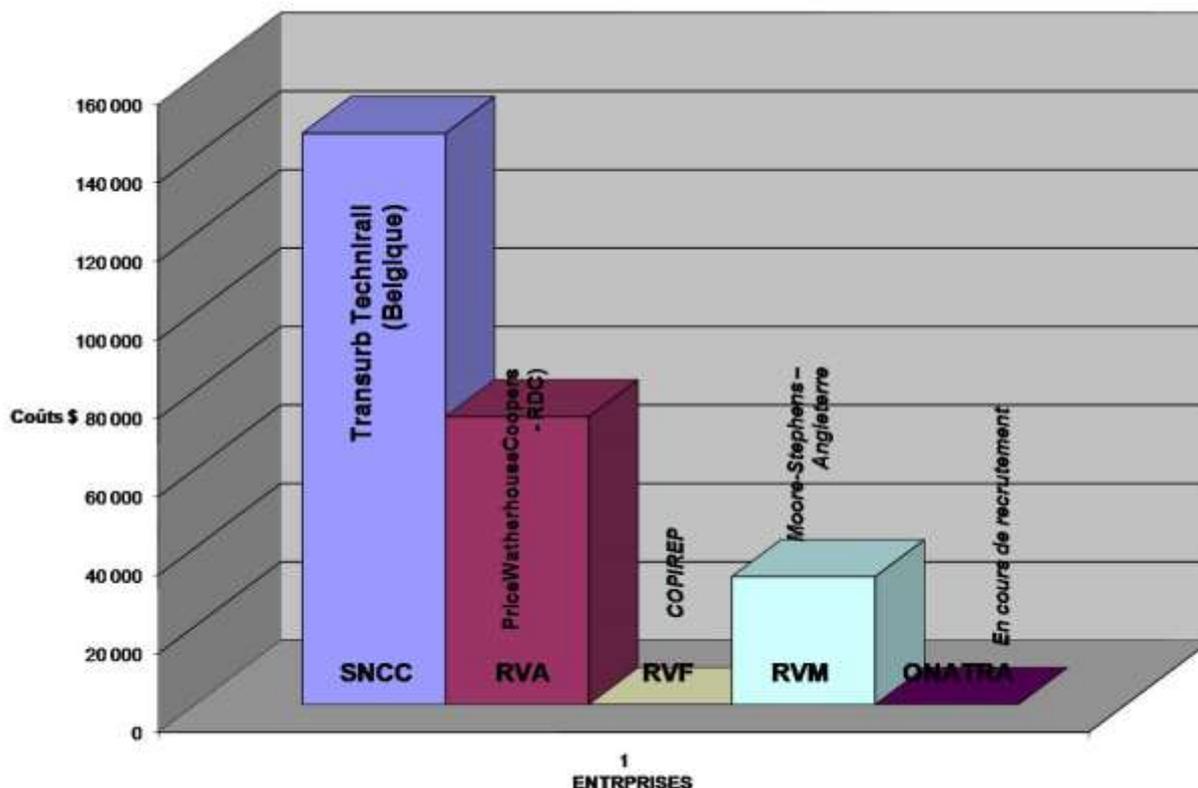
Le coût des audits réalisées ou en cours est de USD 251.663, -

*Tableau 6 : Coût des audits du personnel des entreprises de transport. **

Entreprises	Consultants -(Nationalité)	Coûts (USD)
SNCC	Transurb Technirail – Belgique	145 643
RVA	PriceWaterhouseCoopers – RDC	73 420
RVF	COPIREP	--
RVM	Moore-Stephens – Angleterre	32 600
ONATRA	En cours de recrutement	--
TOTAUX		

* Montants en dollars américains

Graphique : Coût des audits du personnel des entreprises de transport. *



4.2.2. Mise en place des programmes de stabilisation des activités.

Dans l'optique d'aborder la restructuration des entreprises publiques du secteur des transports dans les meilleures conditions, des missions de stabilisation des activités des entreprises publiques sont en cours de mise en œuvre, notamment à l'Office National des Transports, ONATRA, à la Société Nationale des Chemins de Fer, SNCC et à la Régie des Voies Aériennes, RVA.

L'objectif est d'arrêter la dégradation déjà fort avancée pour certaines d'entre elles, et de préparer les conditions de leur restructuration.

Ces missions de stabilisation, d'une durée de 24 mois, seront exécutées par des équipes de gestion mixte composées d'experts expatriés (internationaux) et nationaux recrutés tous par voie d'appel d'offre par le COPIREP.

Section 5 : Les pesanteurs.

Les réformes sont des processus difficiles à mettre en œuvre pour cause des risques inhérents à l'environnement du secteur à réformer et aux intérêts acquis de certains groupes d'influence qui s'y opposent généralement.

Ainsi, les principaux risques susceptibles d'entraver la réalisation du processus de réforme du secteur des transports sont notamment les suivants :

5.1. l'absence d'appropriation des réformes par la sphère politique

L'expérience démontre que beaucoup de projets de réformes entreprises en RDC n'ont pas été suivi d'effets par l'absence d'appropriation politique de ces projets pour permettre la prise des décisions.

5.2. la mise en œuvre des réformes sans études préalables

Le manque d'études préalables conduit souvent à la réalisation partielle et/ou à l'échec des réformes ; certains paramètres importants ou indispensables n'étant pas pris en compte ; d'où la nécessité de baser les réformes sur des études approfondies et détaillées.

5.3. l'absence ou la faible mobilisation de ressources pour financer les réformes préconisées

La mise en œuvre de réformes induit un besoin important de moyens financiers pour leur concrétisation, d'où la nécessité de mettre en place une politique cohérente de mobilisation des ressources financières aussi bien privées que publiques.

5.4. l'instabilité du personnel (turnover) et la faible capacité de structures de pilotage et de suivi des réformes

La mise en place d'un organe de suivi et de pilotage animé par un personnel compétent et motivé est un impératif. Aussi, faut-il garantir au personnel une certaine stabilité dans l'emploi et confier l'animation des principales fonctions de la structure de pilotage aux cadres nationaux afin d'éviter des collusions d'intérêts.

5.5. l'implication du personnel (cadres et syndicats des travailleurs) dans le processus de la réforme des entreprises publiques

Les cadres et les travailleurs par le biais de leurs syndicats, doivent être sensibilisés sur le bien-fondé des réformes envisagées au sein de leurs entreprises afin que tout le personnel s'y implique et s'approprie les résultats attendus.

Chapitre 1 : Les activités opérationnelles.

Section 1 : L'amélioration du climat pour les investissements.

L'amélioration du climat des investissements par la consolidation du système judiciaire et l'amélioration des cadres juridiques et fiscaux est la pierre angulaire d'un développement économique durable.

Dans cette perspective, le COPIREP a poursuivi son action en faveur des centres d'arbitrage, des tribunaux de commerce, de l'Inspectorat Général des Services Judiciaires, des Cours et Tribunaux, ainsi que de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI). Le COPIREP a également été associé au traitement de l'épineux problème de la dette publique intérieure.

L'amélioration du climat des investissements passe aussi par la réhabilitation de l'intermédiation financière. Celle-ci a pour préalable la restructuration de la Banque Centrale du Congo afin de l'amener à une qualité de fonctionnement qui lui permettrait de jouer efficacement le rôle qu'attendent d'elle les pouvoirs publics et les opérateurs économiques.

C'est dans ce contexte que le COPIREP a recruté un Cabinet international pour mener un audit organisationnel de la Banque Centrale du Congo.

*Tableau 7 : Synthèse des activités d'amélioration du climat des affaires. **

N°	Activités réalisées	Montant engagé	Dépenses de l'année	Dépenses cumulées
1	Appui aux centres d'arbitrage	812 788,69	92 859,44	747 169,01
2	Appui aux tribunaux de commerce	696 930,86	174 595,97	626 713,29
3	Appui au Journal officiel	242 411,-	43 121,82	179 490,26
4	Appui à l'Inspectorat Général des Services Judiciaires.	800 703,52	137 189,55	366 549,67
5	Appui aux cours et tribunaux	287 469,25	55 023,20	198 365,20
6	Appui à l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI).	1 167 045,43	204 620	986 417,27
7	Certification des créances de la dette publique intérieure	231 173,-	58 100,-	196 500,-
8	Audit organisationnel de la BCC	275 300,-	275 300,-	275 300,-
9	Liquidation de la BCCE.	1 357 735	406 031	887 576,-
	TOTAUX			

** Montants en dollars américains*

1.1. La consolidation du système judiciaire et amélioration des cadres juridiques et fiscaux.

1.1.1. Appui au Centre d'Arbitrage du Congo (CAC)

Le COPIREP finance en partie le fonctionnement du CAC, notamment par l'aménagement des bureaux, la fourniture d'équipements et matériel de travail. Il s'occupe également de la promotion de ce centre. Le montant total alloué à cet appui pour l'année 2007 est de USD 35 700,-

*Tableau 8 : Interventions du COPIREP en faveur du CAC en 2007. **

Activités	Quantité	Montant
1. Fournitures et matériel pour aménagement des bureaux		15.700
1.1 Rideaux	Forfait	1.200
1.2 Climatisation des locaux	5	6.400
1.3 Installation Internet, fax	1	3.500
1.4. Frais abonnement	1	1.200
1.5. Entretien et réparation matériel	1	1.200
1.6. Fournitures bureau + accessoires informatiques	Forfait	1.200
1.7. Frais de fonctionnement divers	Forfait	1.000
2. Promotion du Centre dans les medias		20.000
Spot télévisé, affichage de panneaux publicitaires, conférences et séminaires,...	Forfait	20.000
TOTAL GENERAL		35.700

** Montants en dollars américains*

1.1.2. Appui au Centre National d'Arbitrage, de Conciliation et de médiation (CENACOM)

En vue de le rendre rapidement opérationnel, le COPIREP a fourni au CENACOM les équipements informatiques, le mobilier, les fournitures de bureau et assuré la formation des arbitres pour un montant total de USD 40 000,-

Il prévoit de prendre en charge le financement d'une partie du budget de fonctionnement de ce centre et d'en assurer la promotion.

*Tableau 9 : Interventions du COPIREP en faveur du CENACOM en 2007. **

Activités	Montant
1. Formation au CEPANI pour le staff du centre	5 178
2. Prise en charge d'un agent/personnel d'appoint pendant un an	4 800
3. Promotion du CENACOM et arbitrage dans les chefs-lieux des provinces dont Kinshasa, Lubumbashi, Matadi et Goma, conférences et séminaires dans les milieux d'affaires, promotion dans les medias	21 722
4. Développement d'un site Web	3 000
5. Installation Internet	5 300
TOTAUX	40 000,-

** Montants en dollars américains*

1.1.3. Appui aux Tribunaux de commerce.

Les tribunaux de commerce ont été créés par le Gouvernement pour participer à l'instauration de la sécurité juridique et judiciaire nécessaire au bon déroulement des affaires, et ainsi participer à l'amélioration du climat pour les investissements.

Mais depuis leur création, les tribunaux de commerce peinaient à fonctionner correctement faute de locaux viables et des équipements conséquents.

Pour pallier cette carence, le COPIREP a apporté son concours aux trois Tribunaux de commerce existants actuellement. Il s'agit des tribunaux de Commerce de Kinshasa/Gombe, de Kinshasa/Matete, et de Lubumbashi.

A Lubumbashi, l'appui a consisté en la réhabilitation du bâtiment devant abriter le Tribunal, en mobilier, matériel et fournitures de bureau pour un montant total de USD 250 000,- Le tribunal sera opérationnel au courant du premier semestre 2008.

Le tribunal de commerce de Kinshasa/Matete, qui a longtemps souffert d'un manque de locaux, a obtenu du Gouvernement un bâtiment pour l'abriter. Ainsi le COPIREP a entrepris la réhabilitation de ce bâtiment. Il a fourni des équipements de bureau pour permettre un fonctionnement provisoire de ce tribunal en attendant la fin des travaux de réhabilitation du bâtiment.

En ce qui concerne le tribunal de commerce de Kinshasa/Gombe qui fonctionne déjà grâce à l'appui du COPIREP, un nouveau financement a été accordé pour l'installation d'une connexion Internet.

*Tableau 10 : Interventions du COPIREP en faveur des tribunaux de commerce en 2007. **

N°	Activités	Montant
1	Réhabilitation du Tribunal de commerce de Lubumbashi	124 751,89
2	Mobilier	
3	Matériel informatique	32 109,53
4	Architecte pour le Tribunal de commerce de Kinshasa / Gombe (plans, DAO et suivi)	7 561,55
5	Connexion Internet du Tribunal de commerce de Kinshasa / Gombe et frais abonnement	4 410,00
	TOTAUX	

** Montants en dollars américains*

1.1.4. Appui au Journal officiel.

Le COPIREP a continué à appuyer ce service déjà connecté au réseau mondial d'informations juridiques (GLIN) et à ce jour plus de 1100 textes et 50 arrêts de la Cour Suprême de Justice sont visibles sur Internet dans le site du GLIN. Le COPIREP a concentré ses efforts à consolider les acquis du GLIN par la formation continue du personnel du GLIN/RDC. Une étude a aussi été élaborée pour examiner les possibilités de connecter les antennes provinciales du Journal Officiel au GLIN. Cette activité a coûté 63 640\$ USD. Le COPIREP a continué à appuyer l'activité d'insertion des textes de lois dans le site du GLIN en prenant en charge les primes du personnel du GLIN.

Pour permettre un fonctionnement maximum de la station Glin, le COPIREP a financé, au cours de cette année, la connexion de cette Station à l'Internet à haut débit pour lui permettre une plus grande autonomie par rapport au Journal Officiel.

Tableau 11 : Interventions du COPIREP en faveur du Journal Officiel en 2007 *

N°	Activités	Montant
1	Assistance technique du suivi du GLIN (recyclage du personnel, connexion des trois antennes provinciales au Journal Officiel, etc	25 824,82
2	Paiement des primes	5 500
	TOTAUX	

** Montants en dollars américains*

1.1.5. Appui à l'Inspectorat Général des Services Judiciaires.

Le COPIREP a financé les travaux de réhabilitation du bâtiment de l'Inspectorat Général des Services Judiciaires. Les travaux qui avaient débuté en 2006 sont achevés, et le bâtiment remis au Ministère de la Justice. Le COPIREP a aussi fourni les mobiliers et les équipements informatiques et assuré la formation à l'utilisation de l'outil informatique pour vingt agents de ce service.

Tableau 12 : Interventions du COPIREP en faveur de l'Inspectorat Général des Services Judiciaires en 2007 *

Activités	Montant
Réhabilitation bâtiment	113 508,31
Mobilier	3 866
Climatisation	34 681,50
Formation des agents en informatique	850
TOTAUX	xxxxxx

** Montants en dollars américains*

1.1.6. Appui aux cours et tribunaux.

L'appui du COPIREP, dans ce cadre, s'est concentré sur deux activités principales :

- La fourniture d'ordinateurs à quelques cours et tribunaux notamment la cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lubumbashi, la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Kisangani.
- La poursuite des efforts de mise en place d'un programme d'archivage dans les cours et tribunaux notamment par la distribution aux responsables des cours et tribunaux du pays du Manuel de gestion des archives judiciaires, la mise en place d'un projet pilote de gestion des archives à la Cour d'Appel de Kinshasa/Gombe et la remise en état des archives de cette même cour d'Appel.

Tableau 13 : Interventions du COPIREP en faveur des Cours et Tribunaux en 2007 *

Activités	Montant
Equipements informatiques Lubumbashi	33 533,77
Equipements informatiques Kisangani	50 532,75
Remise en état des archives	10 349,41
Matériels informatiques Cour d'Appel de Kinshasa	1 793,75
TOTAUX	XXXXXX

* Montants en dollars américains

1.1.7. Suivi de l'Agence Nationale Pour la Promotion des Investissements (ANAPI).

Les efforts d'amélioration du climat des investissements seraient vains sans une bonne politique de promotion des progrès réalisés. La charge de promotion des investissements et d'amélioration de l'image de la RDC est du ressort de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI).

En 2007, le COPIREP a appuyé l'ANAPI par la prise en charge de ses frais de fonctionnement, y compris les frais de rémunération de son personnel.

1.1.8. Règlement de la dette publique intérieure

Le processus a suivi son cours en vue de la certification des créances issues des provinces anciennement en guerre et des créances dont les dossiers n'ont pas encore été présentés.

Le COPIREP a participé à cette action du Gouvernement en recrutant le cabinet d'audit KPMG, chargé de la certification de ces créances et le Cabinet AUDIREX, en vue de l'audit des opérations de paiement des créances déjà certifiées.

Tableau 14 : Interventions du COPIREP dans le cadre du règlement de la dette publique intérieure en 2007 *

Activités	Montant
Certification des créances de la dette publique intérieure	58 100,-
TOTAL	58 100,-

* Montants en dollars américains

1.2. La facilitation de l'intermédiation financière.

1.2.1. Audit organisationnel de la Banque Centrale du Congo

Après avoir passé en revue, les structures organisationnelle et opérationnelle actuelles de la Banque Centrale du Congo ainsi que les procédures tant opérationnelles que fonctionnelles mises en place pour la réalisation de ses activités, le consultant chargé de l'audit organisationnel de la BCC a identifié les problèmes de structure et de fonctionnement de la Banque et a proposé des mesures de réorganisation lui permettant d'assurer efficacement ses activités.

Les conclusions des travaux du consultant, validés lors d'un atelier en septembre 2007, ont conduit à l'élaboration de plans d'actions concernant principalement :

- le cadre institutionnel (relations avec les autorités de tutelle) ;
- les conditions de rétablissement de l'équilibre financier de la Banque Centrale principalement en termes de réorganisation et de ressources humaines,
- la mise en place d'une organisation assurant la cohérence interne entre les différents postes de responsabilité, le système de gestion et le système d'information.

Encadré : Audit organisationnel de la Banque Centrale du Congo.

Le maintien d'un bon climat des investissements est la pierre angulaire de tout développement économique durable et transparent.

Il est ainsi indispensable de rendre dans notre pays le climat plus favorable aux investissements. Une réforme du cadre juridique, du régime fiscal, du système judiciaire, et une réhabilitation de l'intermédiation financière s'y imposent.

En effet, les entreprises et établissements de crédit seront plus enclins à prendre des risques dans un environnement où les décisions des tribunaux sont suivies d'effet. La mise en place d'un régime fiscal simple et la réhabilitation de l'intermédiation financière permettra non seulement de faciliter la perception des impôts, mais encouragera aussi les entreprises à passer de l'économie informelle au secteur formel. Toutes ces mesures contribueront à présenter un tableau plus favorable du pays aux yeux des investisseurs.

S'agissant particulièrement de la réhabilitation de l'intermédiation financière, le point de départ de la réforme est la restructuration de la Banque Centrale du Congo.

Pour mémoire, la Banque Centrale du Congo a pour missions :

- *la mise en œuvre de la politique de gestion des réserves officielles du pays ;*
- *l'édition des normes et règlements concernant les opérations en monnaie étrangère.*
- *la participation aux négociations des accords internationaux comportant des modalités d'exécution impliquant la banque.*
- *l'élaboration de la réglementation et le contrôle des intermédiaires financiers ;*
- *la promotion du bon fonctionnement des systèmes de compensation et de paiement ; et*
- *la promotion du développement des marchés monétaires et des capitaux.*

Elle dispose d'un réseau de 46 points d'exploitation, comprenant outre le siège, un bureau de représentation à Bruxelles, 10 directions provinciales, 6 agences autonome, 22 agences mandataires et emploie 2.048 agents.

La Banque centrale connaît cependant d'énormes difficultés sur le plan opérationnel, qui ne lui permettent pas de remplir correctement les tâches lui dévolues.

Il y a lieu de relever :

- *la persistance des pertes cumulées du compte d'exploitation ;*
- *le déséquilibre bilantaire et le besoin en recapitalisation ;*
- *l'inadéquation dans l'utilisation des ressources humaines.*

L'audit organisationnel commandé par le COPIREP à la demande du Gouvernement a ainsi analysé le cadre organisationnel de la Banque centrale afin de l'amener à une qualité de fonctionnement qui lui permettrait de jouer efficacement le rôle qu'attendent d'elle les pouvoirs publics et les opérateurs économiques.

Il a permis de définir l'organisation de la banque centrale, tant au niveau du siège qu'au niveau des directions et agences provinciales ainsi que de tous les autres organes dont elle assure la gestion (centre hospitalier) et les modalités de gestion propres à assurer le fonctionnement autonome et financièrement équilibré de la banque.

1.2.2. Liquidation de la BCCE

Dans le cadre de la réhabilitation du système financier, le COPIREP continue à apporter son appui aux opérations de liquidation de la BCCE.

Pendant les années de crise de l'économie congolaises, plusieurs établissements bancaires ont connu une érosion prononcée des fonds propres et un déclin sensible de leurs activités.

A l'issue d'une analyse détaillée du secteur financier, la Banque Centrale du Congo a défini la nature des réformes nécessaires. Un certain nombre de banques, dont trois du secteur public, la Banque de Crédit Agricole (BCA), la Nouvelle Banque de Kinshasa (NBK) et la Banque Congolaise du Commerce Extérieur (BCCE) ont été déclarées non-viables et leur liquidation a été recommandée.

Le Gouvernement a alors, avec l'appui de la Banque Mondiale, décidé la mise en œuvre de plans sociaux résultant de cette liquidation, et confié leur exécution au COPIREP.

En ce qui concerne la liquidation proprement dite de la BCCE, le COPIREP a confié cette opération au groupement DLA Rudnick Piper – Figepar.

Le suivi de cette opération, qui devrait s'achever en fin septembre 2008, est assuré par le Cabinet d'audit Deloitte and Touche Congo.

*Tableau 15 : Interventions du COPIREP dans le cadre de la facilitation de l'intermédiation financière. **

N°	Activités réalisées	Montant engagé	Dépenses de l'année	Dépenses cumulées
1	Audit organisationnel de la BCC	275 300,-	275 300,-	275 300,-
2	Liquidation de la BCCE.	822 352,-	81 256,-	414 766,-
	TOTAUX			

** Montants en dollars américains*

Section 2 : La réforme des Secteurs et Entreprises Publiques cibles.

L'année 2007 aura été une année importante dans le processus de réforme des entreprises publiques. En effet, conformément aux options de base qui guident la réforme générale de l'économie congolaise, les réformes des entreprises publiques et de leurs secteurs d'activités sont conçues dans la perspective du désengagement progressif de l'Etat du secteur marchand et de la promotion des Partenariats Public Privé (PPP).

Or, le cadre juridique actuel ne permet ni le désengagement de l'Etat, ni la promotion des PPP dans un environnement clair et transparent. Pour pallier cette carence, le COPIREP en sa qualité d'agence conseil, a conçu et proposé au Gouvernement quatre lois sur la réforme des entreprises publiques, préalables indispensables à toute réforme en profondeur du portefeuille de l'Etat.

Ces quatre lois ont été reçues et adoptées par le Parlement.

Parallèlement à cette importante avancée sur le chemin des réformes, le COPIREP a consacré les trois premiers trimestres de l'exercice 2007 à l'exécution d'autres activités qui s'inscrivent dans le programme global de réforme des entreprises publiques et des secteurs d'activités dans lesquels ces dernières opèrent.

Les secteurs cibles de la réforme sont ceux qui ont des effets d'entraînement importants sur l'économie en termes de contribution au Produit Intérieur Brut, aux finances publiques, aux ressources extérieures, à l'emploi et ceux qui favorisent la connexion des différents secteurs de l'économie. Ces secteurs sont les mines, l'eau, l'électricité, les hydrocarbures, les transports, les télécommunications et les finances.

L'économie des lois sur la réforme du cadre juridique des entreprises publiques.

La réforme du cadre juridique des entreprises publiques s'articule autour des quatre projets de loi suivants :

- Projet de loi portant transformation des Entreprises Publiques ;
- Projet de loi portant sur le désengagement de l'Etat ;
- Projet de loi portant dispositions générales applicables aux établissements publics ;
- Projet de loi relatif à l'organisation et à la gestion du Portefeuille de l'Etat.

La loi sur le désengagement définit les règles générales du désengagement de l'Etat du capital ou de la gestion d'une entreprise du Portefeuille de l'Etat. Elle s'articule autour des principaux points suivants :

- les modalités et les modes du désengagement, en ce compris les opérations préalables à la mise en œuvre du programme du désengagement ;
- la gestion du processus du désengagement par l'organe technique en charge de la réforme du Portefeuille de l'Etat sous l'autorité et la responsabilité du Ministre ayant le Portefeuille dans ses attributions ;
- les modalités de mise en œuvre du désengagement, dont les modalités générales et les modalités exceptionnelles ;
- les dispositions financières ;
- les dispositions particulières relatives notamment à la confidentialité et à la présentation à l'Assemblée nationale du rapport annuel d'exécution du programme de désengagement de l'Etat.

Jusqu'ici, aucune loi ne fixait les règles de désengagement de l'Etat. Les corollaires en sont les confusions connues, notamment dans le domaine minier dans le contexte où chaque entreprise ou ministère peut conclure des conventions avec des tiers sans un cadre légal de référence.

La loi sur la transformation stipule que les entreprises publiques actuelles seront :

- soit, transformées en sociétés commerciales dans lesquelles l'Etat pourra être l'actionnaire unique par dérogation aux principes contenus dans le Décret du 27 février 1887 sur les sociétés commerciales et à l'Arrêté Royal du 22 juin 1926 sur les sociétés par actions à responsabilité limitée ;
- soit, transformées en établissements publics ou services publics dans le but de régler la problématique du statut juridique de toutes les entreprises dites publiques mais dont les activités sont en réalité le prolongement de l'Administration publique et/ou qui n'ont pas de vocation lucrative ;
- soit, tout simplement dissoutes et liquidées dans la mesure où elles sont en faillite de fait, ou que leur activité économique ne se justifie plus.

Cette transformation s'opère par effet de la loi et l'Etat en devient l'actionnaire unique par dérogation au droit positif.

Comme tout actionnaire personne morale, l'Etat désigne ses représentants à l'Assemblée Générale, au Conseil d'Administration et à la Direction Générale. Ceux-ci doivent avoir la compétence de gérer une entreprise et de rendre compte a posteriori de leur mission à l'Administration mandante.

En tant qu'actionnaire, l'Etat intervient en qualité de propriétaire de tout ou d'une partie du capital ; son rôle et ses moyens d'intervention sont identiques à ceux de tout actionnaire en raison des parts qu'il détient dans le capital.

En tant que puissance publique, l'Etat intervient directement ou par une agence de régulation pour imposer le respect des engagements pris contractuellement par l'entreprise au titre de ses missions

La loi portant organisation et gestion du Portefeuille de l'Etat définit le contenu et l'organisation dudit Portefeuille, fixe les statuts de l'Entreprise du Portefeuille de l'Etat, de la nouvelle Entreprise Publique et détermine la représentation de l'Etat-actionnaire ainsi que la prise, le maintien ou l'augmentation des participations de l'Etat.

A ce titre, les entreprises du Portefeuille de l'Etat sont régies par la législation congolaise sur les sociétés commerciales et prennent l'une des formes des sociétés des capitaux prévues par cette législation.

Toutefois, les actions, parts sociales et autres titres revenant à l'Etat sont toujours nominatifs, dans le but d'en éviter la dissimulation.

Les représentants de l'Etat dans les entreprises du Portefeuille de l'Etat sont des mandataires publics. Leur mandat s'exerce conformément à la législation congolaise sur les sociétés commerciales et aux statuts propres de chaque société au titre de mandataire actif ou non actif.

La dissolution d'une entreprise du Portefeuille de l'Etat se fait conformément à ses statuts et à la législation congolaise sur les sociétés commerciales.

Certaines entreprises publiques sont en réalité des prolongements de l'Administration.

La loi portant organisation et fonctionnement des établissements publics fixe le cadre général de l'organisation et du fonctionnement des Etablissements Publics, conformément aux dispositions de l'article 123 de la Constitution.

Dans sa définition de l'Entreprise Publique, la loi n° 78-002 du 06 janvier 1978 portant dispositions générales applicables aux Entreprises Publiques a inclus tout Etablissement Public quelle que soit sa nature. Il en découle que certains Etablissements Publics, ne réalisant pas d'activités lucratives, se sont retrouvés assujettis aux mêmes contraintes que des structures opérant dans le secteur marchand.

Il importe, à présent, de les extraire du Portefeuille de l'Etat pour être gérés autrement dans un cadre juridique proche de l'Administration publique.

Par ailleurs, cette option fait suite à la nouvelle définition de l'entreprise du Portefeuille de l'Etat dont la caractéristique distinctive est d'être située en secteur marchand alors que l'Etablissement public est réservé aux seules missions de service public.

Cette loi s'articule autour des points ci-après : la définition, les caractères généraux de l'Etablissement public, ses structures organiques, son patrimoine, ses ressources, sa tutelle, son personnel et le mode de sa dissolution.

L'Ordonnance du Président de la République, délibérée en Conseil des Ministres, créant l'Etablissement Public fixe ses statuts, détermine la nature de sa mission, son patrimoine et le montant de sa dotation initiale.

2.1. Secteur des Mines

Les activités réalisées ont un double volet : l'appui à la réforme sectorielle et la restructuration du Cadastre Minier et de la Générale des carrières et des mines (Gécamines). Ces actions visent la consolidation de la réforme du cadre légal du secteur minier, l'assistance au Cadastre Minier dans la mise en place des structures et des instruments qui assurent son développement et son efficacité et la relance des activités de la Gécamines.

*Tableau 16 : Synthèse des activités du secteur des Mines. **

N°	Activités réalisées	Montant engagé	Dépenses de l'année	Dépenses cumulées
1	Renforcement des capacités techniques du Cadastre minier	103 497,32	76 973,32	76 973,32
2	Audit du Cadastre Minier	153 579,47	5250,-	8 458,-
3	Restructuration de la Gécamines	(**) 3 330 329,47 556 775,58	2 871 899,58	4 523 493,54
4	Relance des activités de la MIBA	(**) 3 330 329,47 154 500,-	(**) 242 200,-	(**) 242 200,- 154 500,-
TOTAUX				

** Montants en dollars américains*

*(**) Montants en Euros*

2.1.1. Appui à la réforme sectorielle

Les principales actions réalisées à ce niveau ont porté sur :

- l'appui à la Commission de validation des titres miniers ;
- la réfection des locaux du Cabinet du Ministre et Vice-ministre ;
- la définition des missions pour le monitoring environnemental des sources d'eau captées à KIMILOLO I et II dans les périmètres de la Société minière du Katanga (SOMIKA).

2.1.2. Restructuration du Cadastre Minier

Les actions réalisées ont porté sur :

- l'appui à la mise à jour du Système Informatisé de Gestion des Titres Miniers. Le COPIREP renforce les capacités techniques du CAMI à travers la dotation en équipements et logiciels nécessaires à l'implémentation du nouveau logiciel de gestion informatisé des titres miniers, le « FlexiCadastre », ainsi que le financement de la formation de ses cadres.
- l'organisation de l'atelier de restitution et de validation des conclusions relatives à l'audit organisationnel du CAMI, en vue de sa restructuration.

2.1.3. Restructuration de la Gécamines

Les activités réalisées ont porté sur :

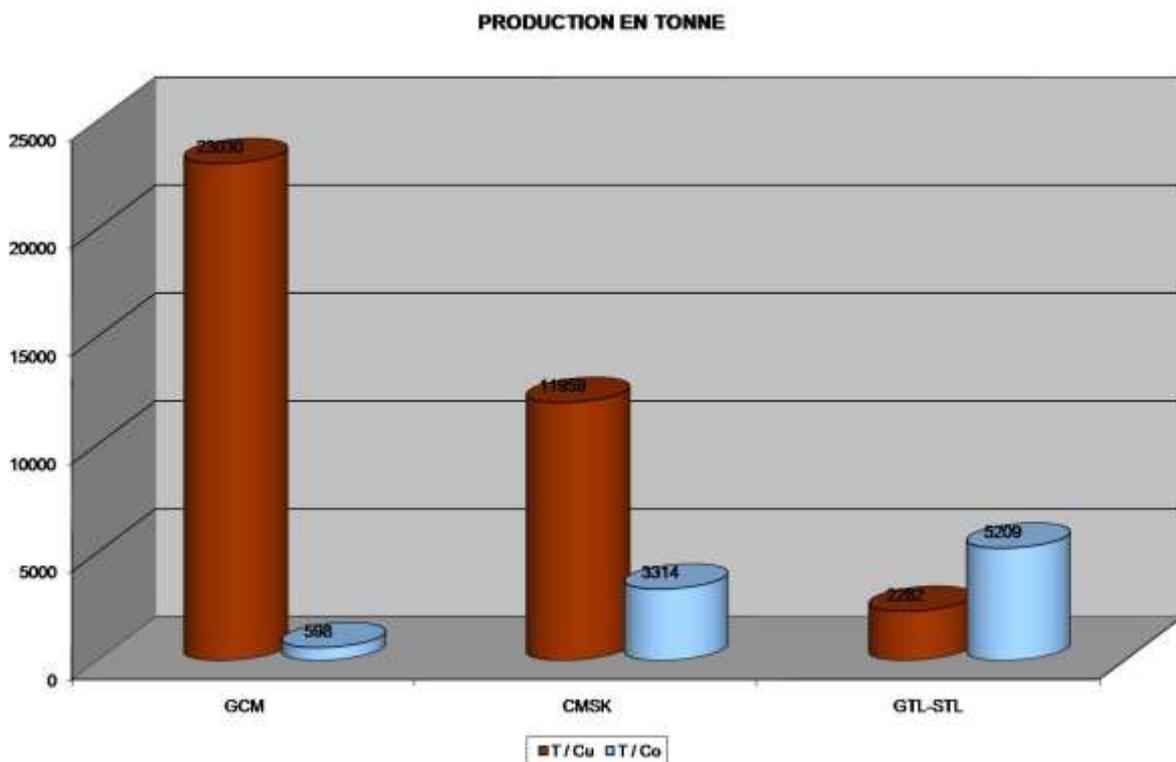
- La poursuite de l'encadrement des activités agricoles des partants volontaires ;
- la poursuite du suivi de la mission de stabilisation des activités industrielles avec le concours de la firme SOFRECO ;

- la définition des missions et la participation au processus de recrutement du Consultant chargé de l'audit de la dette de la Gécamines ;
- la définition des missions et le suivi des activités du Consultant chargé de la certification des états financiers de la Gécamines pour les exercices comptables 2002, 2003, 2004 et 2005 ;
- la définition des missions et la participation au processus de recrutement du Cabinet chargé d'assister la Gécamines dans la renégociation de ses accords de partenariat.

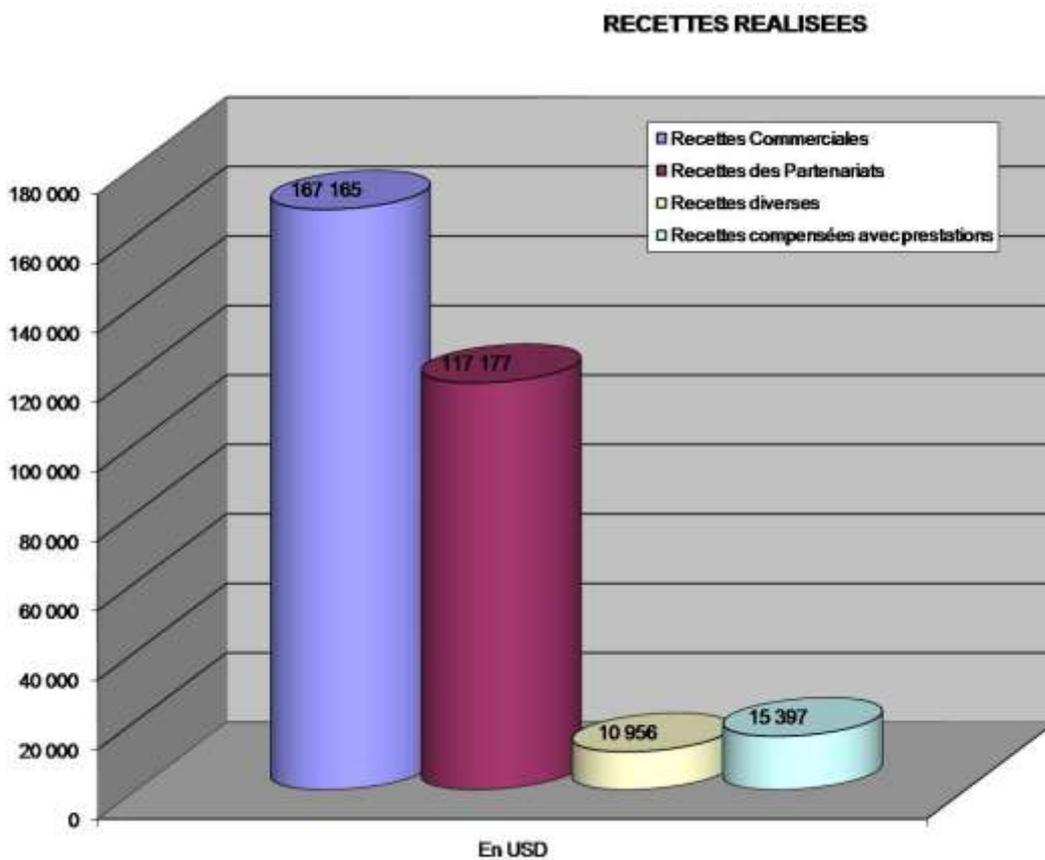
Tableau 17 : Principaux indicateurs de gestion de la Gécamines.

N°	Indicateurs		Unité	Valeur
1	Production		Tonne Cu	23 030
			Tonne Co	598
2	Production partenariats opérationnels	CMSK	Tonne Cu	11 959
			Tonne Co	3 314
		GTL-STL	Tonne Cu	2 882
			Tonne Co	5 209
3	Recettes Commerciales		En USD	167 165
4	Recettes des Partenariats		En USD	117 177
5	Recettes diverses		En USD	10 956
6	Recettes compensées avec prestations		En USD	15 397
7	Recettes Totales		En USD	321 773
8	Dépenses d'investissement		En USD	33 665

Graphique : Principaux indicateurs de gestion de la Gécamines. - Production



Graphique : Principaux indicateurs de gestion de la Gécamines - Recettes réalisées



2.1.4. Relance des activités de la Minière de Bakwanga (MIBA)

Les activités réalisées ont notamment porté sur :

- la définition et la supervision des missions du Consultant chargé de l'audit stratégique et organisationnel de la MIBA ;
- la définition des missions en vue du recrutement du Consultant chargé d'assurer la mission de stabilisation des activités industrielles de la MIBA.

2.2. Secteur de l'Energie

Le secteur de l'énergie comprend trois sous-secteurs : l'électricité, l'eau et les hydrocarbures. Les activités réalisées ont essentiellement concerné les sous-secteurs Electricité et Eau.

Suivant le protocole d'accord conclu entre le COPIREP et le Ministère de l'Energie, un appui financier a été apporté à la Cellule d'Appui Technique à l'Energie (CATE) en vue de lui permettre de réaliser sa double mission, à savoir :

- 1) apporter un appui institutionnel au Ministère de l'Energie ;
- 2) assurer le renforcement des capacités des administrations et des entreprises publiques du secteur de l'Energie par l'assistance, la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets et programmes d'investissements du secteur de l'Energie.

*Tableau 18 : Synthèse des activités du secteur de l'Energie. **

N°	Activités réalisées	Montant engagé	Dépenses de l'année	Dépenses cumulées
1	Appui à la Cellule d'Appui Technique de l'Energie	429 600,-	142 486,99	235 000,-
2	Etude sur l'efficacité de la REGIDESO	469 807,-	147 336	147 336
3	Assistance juridique à la SNEL	97 794,12 (**) 84 894,-	26 750,-	26 750,- (**)75 016,81
	TOTAUX			

** Montants en dollars américains*

*(**) Montants en Euros*

2.2.1. Sous-secteur de l'Eau

Par le biais de la CATE, le COPIREP a apporté un appui aux travaux d'harmonisation du projet de Code de l'eau. Ce projet en cours d'examen au niveau des différents services intéressés consacre la réforme du secteur de l'eau.

Le COPIREP a également recruté un consultant pour la réalisation d'une étude sur l'efficacité de la REGIDESO, du cadre institutionnel et de l'organisation du secteur de l'eau urbaine en RDC.

Selon les termes de référence de l'étude, le consultant devrait faire une analyse critique des opérations techniques, financières, commerciales et administratives de la REGIDESO en vue d'identifier les goulots d'étranglement, les lacunes et les pratiques qui ne relèvent pas de la bonne gestion ainsi que d'autres faiblesses et obstacles éventuels à l'efficacité de ses opérations.

Le consultant devrait également analyser les points forts et les points faibles de l'organisation et du système de gestion de la REGIDESO ainsi que des textes juridiques, légaux et des structures mises en place par l'Etat dans le secteur de l'eau potable. Au terme du diagnostic de la REGIDESO, le consultant devrait élaborer un plan de redressement de l'exploitation technique et commerciale assorti d'un programme d'investissements à réaliser avec des indications sur le coût du programme.

2.2.1.2. Restructuration de la REGIDESO

L'étude commandée par le COPIREP s'inscrit dans le cadre de la définition d'une stratégie globale de restructuration de la REGIDESO.

Cette étude a été réalisée en deux phases à savoir, le diagnostic de la REGIDESO et le plan d'action pour son redressement.

Phase 1 : Diagnostic de REGIDESO :

Le diagnostic de la REGIDESO réalisé par ICEA indique que les problèmes auxquels est confrontée cette entreprise sont d'ordre commercial, financier et institutionnel.

Les problèmes à résoudre en priorité sont :

- l'insuffisance des ressources financières en raison notamment du non paiement des instances officielles et d'une facturation forfaitaire due à l'absence des compteurs chez la plupart des abonnés ;
- la très faible productivité de la REGIDESO ;
- le manque d'autonomie de la REGIDESO vis-à-vis de l'Etat.

Phase 2 : Plan d'action pour le redressement de la REGIDESO.

Dans la seconde phase de l'étude, le consultant propose un plan d'action en deux phases :

- 1) une phase d'amélioration des performances du secteur et de rétablissement de l'équilibre financier de la REGIDESO nécessitant des investissements de remise à niveau des infrastructures et des outils de gestion ;
- 2) une phase de développement (extension du réseau) afin de satisfaire aux objectifs du millénaire pour le développement.

Les résultats attendus de la mise en œuvre de ce plan d'actions se présentent ainsi :

- 2008 à 2010 : remise à niveau des infrastructures dans trois principaux centres (Kinshasa, Matadi et Lubumbashi) et rétablissement de l'équilibre financier de la REGIDESO ;
- 2010 à 2012 : amélioration de la qualité du service et croissance de l'activité par la généralisation de la remise à niveau de tous les centres ;
- 2012 à 2015 : croissance de l'activité par l'extension de la desserte aux populations actuellement non desservies.

Pour renforcer les capacités de la REGIDESO au plan technique et managérial et accroître son autonomie vis-à-vis de l'Etat, le consultant a recommandé le recrutement d'un opérateur privé international chargé temporairement de la gestion de la REGIDESO au titre d'un contrat de gestion d'une durée de 5 ans maximum.

Le diagnostic de la REGIDESO a fait l'objet d'un atelier de validation organisé par le COPIREP au mois de juillet 2007 tandis que le plan d'action a fait l'objet d'un atelier de validation organisé au mois de décembre 2007

Toujours dans le cadre de la réflexion sur la stratégie de restructuration de la REGIDESO, une mission d'experts du COPIREP a participé au mois d'août et de décembre 2007, à deux ateliers sur l'élaboration d'une stratégie de développement des options de partenariat public – privé dans le secteur de l'eau potable ayant la ville de Lubumbashi comme site pilote.

2.2.2. Sous-secteur de l'Electricité

Les activités entreprises ont été centrées sur la définition des orientations stratégiques pour la mise en œuvre de la réforme du sous-secteur Electricité et la restructuration de la Société Nationale d'Electricité (SNEL).

Au niveau de la réforme sectorielle, une mission d'experts a été organisée pour étudier les modalités de la réforme entreprise dans le secteur de l'électricité au Cameroun. A cet effet, des contacts utiles ont été pris avec les agences gouvernementales mises en place dans le cadre de la réforme menée au Cameroun.

Il s'agit notamment :

- du Comité Technique de Privatisation et de Liquidation (CTPL) qui a en charge le pilotage du processus de réforme des entreprises publiques ;
- de l'Agence de régulation du secteur de l'électricité (ARSEL) qui a en charge le suivi du respect des règles techniques et économiques garantissant l'efficacité, la transparence et l'équilibre des activités et des opérations dans le secteur de l'électricité.

La mission a permis la constitution d'une importante documentation constituée notamment de la loi sur l'électricité au Cameroun, la loi portant statut général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic, la loi portant régime fiscal des concessions des services publics, la loi relative à la concurrence et la loi relative aux établissements classés dangereux, insalubres et incommodes. Cette documentation est destinée à enrichir la réflexion sur la réforme de l'électricité en RDC.

La mission a également eu des entretiens utiles avec la hiérarchie de la société mixte créée en partenariat entre l'Etat camerounais et un partenaire privé stratégique (AES) dans le cadre de la restructuration de l'ex SONEL (Société Nationale d'Electricité du Cameroun).

Le COPIREP a préparé les termes de référence pour l'élaboration du Code de l'Electricité.

2.2.2.1. Restructuration de la SNEL

En ce qui concerne la restructuration de la SNEL, les activités ont porté sur la réalisation du diagnostic global de la SNEL en vue de définir les options stratégiques de sa restructuration. Ce diagnostic a été réalisé au niveau des trois filières d'activités de la SNEL (production, transport, distribution).

Le diagnostic de chaque filière d'activité a comporté trois phases d'exécution :

- a) Un diagnostic organisationnel centré sur l'analyse de l'organisation et du mode de gestion de la filière.
- b) Un diagnostic technique dont l'objet est d'appréhender l'état actuel des équipements de la filière.
- c) Un diagnostic opérationnel qui a pour objet d'apprécier l'efficacité du mode d'exploitation et les performances opérationnelles de la filière.

Le diagnostic des filières d'activité est complété par un diagnostic organisationnel général et par un diagnostic financier.

Dans le cadre du diagnostic technique de la SNEL, des missions de terrain ont été réalisées notamment dans les centrales d'Inga au Bas-Congo, de la Tshopo à Kisangani et de la Ruzizi 1 à Bukavu. Ces missions avaient un double objectif :

- évaluer l'état des installations des centrales hydroélectriques concernées ;
- collecter les informations sur l'état du réseau de transport et de distribution d'électricité dans les régions desservies par ces centrales.

Les résultats du diagnostic indiquent que les problèmes à résoudre en priorité sont liés au délabrement des infrastructures, à la succession des déficits d'exploitation et au manque d'efficacité de l'organisation.

En vue d'arrêter la dégradation des conditions d'exploitation et de la situation technique, opérationnelle et financière de la SNEL, un plan de stabilisation des activités est en élaboration.

Ce plan a un double objectif :

- améliorer la gestion de l'ensemble des activités de la SNEL d'une part ;
- préparer sa restructuration d'autre part.

Le COPIREP a procédé au recrutement d'un cabinet international d'avocats pour apporter une assistance juridique à court terme à la SNEL dans le cadre de la négociation de ses accords de partenariat. Deux rapports d'évaluation ont été transmis au COPIREP aux mois de mai et septembre 2007.

2.2.3. Sous secteur des Hydrocarbures

Dans le secteur des hydrocarbures, le COPIREP a participé, en collaboration avec le Ministère du Portefeuille et le Ministère des Hydrocarbures, à l'élaboration des termes de référence et au recrutement d'un consultant international pour la réalisation d'un audit du secteur pétrolier.

L'objectif de cet audit est de fournir au Gouvernement des informations fiables sur le niveau de production pétrolière réalisé par chacune de ces sociétés au cours de cinq dernières années, le volume exporté ainsi que le montant payé à l'Etat conformément aux termes des conventions conclues à cet effet.

Il permettra également de fournir au Gouvernement des recommandations pour améliorer la transparence et l'efficacité dans la collecte des données techniques et économiques liées aux opérations pétrolières, y compris les revenus pétroliers perçus par l'Etat.

2.3. Secteur des Transports

Les activités réalisées, au courant de l'année 2007, ont essentiellement porté sur la réalisation des diagnostics des principales entreprises publiques du secteur des transports, la définition de leurs options de restructuration respectives ainsi que la mise en place des programmes de stabilisation des activités.

Tableau 19 : Synthèse des activités du secteur des Transports. *

N°	Activités réalisées	Montant engagé	Dépenses de l'année	Dépenses cumulées
1	Diagnostic de la SNCC	COPIREP	COPIREP	COPIREP
2	Options stratégiques de restructuration de la SNCC	COPIREP	COPIREP	COPIREP
3	Diagnostic de la RVA	86 377,-	14 690,-	14 690,-
4	Options stratégiques de restructuration de la RVA	COPIREP	COPIREP	COPIREP
5	Diagnostic de la RVM	COPIREP	COPIREP	COPIREP
6	Options stratégiques de restructuration de la RVM	COPIREP	COPIREP	COPIREP
7	Diagnostic de l'ONATRA	COPIREP +Consultant	COPIREP +Consultant	COPIREP +Consultant
8	Audit du Compte de Développement des Infrastructures de la RVA			
TOTAUX				

** Montants en dollars américains*

2.3.1. Restructuration des entreprises du secteur du transport

2.3.1.1. Poursuite des diagnostics

Le COPIREP a poursuivi le diagnostic des principales entreprises du secteur des transports débuté depuis le dernier trimestre de l'année 2006.

A cet effet, les diagnostics de restructuration de la Société Nationale des Chemins de fer « SNCC » et de la Régie des Voies Aériennes « RVA » ainsi que leurs options stratégiques de restructuration respectives ont été adoptés et validés par le Gouvernement au courant du mois de juillet de l'année 2007.

Quant aux rapports sur les diagnostics et les options stratégiques de restructuration de la Régie des Voies Maritimes « RVM » et de la Régie des Voies Fluviales « RVF », leur élaboration respective s'est clôturée au mois de Septembre 2007.

Concernant l'Office National des Transports « ONATRA », les activités ont porté essentiellement sur l'élaboration du diagnostic général de ses départements opérationnels complétés par ceux de sa situation financière et organisationnelle.

Dans le cadre du diagnostic des départements opérationnels de l'ONATRA, des missions de terrain ont été réalisées notamment sur :

- les sites de Kinshasa pour les départements du Port de Kinshasa et celui du Chantier Naval ;
- les sites de Kinshasa, Kisantu, Mbanza-Ngungu, Lufutoto et Matadi pour le département du Chemin de Fer Matadi – Kinshasa ;
- les sites de Matadi et Boma pour les départements des Ports Maritimes et du Chantier Naval ;
- le département des Ports et Transports Fluviaux à Kinshasa et à Brazzaville.

En ce qui concerne le diagnostic financier de l'entreprise, seuls les sites de Kinshasa, où sont centralisées toutes les informations financières de l'entreprise (siège) et celui de Matadi qui

gènère plus de 90 % des recettes actuelles de l'ONATRA ont été visités par l'équipe du COPIREP, accompagnée du Consultant recruté pour réaliser la mission.

Les missions de terrain évoquées dans le cadre du diagnostic des départements opérationnels avaient pour objectifs :

- d'évaluer l'état des infrastructures, du matériel d'exploitation et des équipements ;
- collecter les informations sur l'état des réseaux de transport ferroviaire, fluvial et du système portuaire ;
- collecter les informations sur le fonctionnement des opérations des réseaux de transport et du système portuaire gérés par l'ONATRA.

Les résultats provisoires du diagnostic établissent que la situation catastrophique actuelle de l'entreprise est due notamment aux problèmes suivants :

- la mauvaise gestion de l'entreprise,
- l'insuffisance des moyens d'exploitation,
- le délabrement des infrastructures,
- la mauvaise organisation du système financier
- le manque d'efficience de l'organisation.

Quant au diagnostic organisationnel, il sera clos au courant du second trimestre de l'année 2008.

2.3.1.2. Stabilisation des activités

Dans le but d'arrêter la dégradation des conditions d'exploitation et de la situation technique, opérationnelle et financière des principales entreprises publiques congolaises et principalement celles du secteur des transports, le Gouvernement a décidé la mise en place d'un programme de stabilisation de des activités de certaines d'entre elles pour une période de 24 mois.

Durant cette période transitoire, ces entreprises bénéficieront d'une assistance technique fournie par des cabinets professionnels spécialisés recrutés sur une base compétitive. Ces cabinets fourniront notamment des experts expatriés de haut niveau qui, avec des cadres nationaux également recrutés sur une base compétitive, composeront les nouvelles équipes mixtes de gestion dans le cadre de la stabilisation des activités

L'assistance technique recherchée pour la stabilisation des activités des principales entreprises de transport a un double objectif :

- l'amélioration de la gestion et la fiabilisation de leur système d'informations respectives ;
- la préparation de leur restructuration.

Les entreprises publiques de transport concernées par le programme de stabilisation sont la Société Nationale des Chemins de fer du Congo « SNCC », l'Office National des Transports « ONATRA » et la Régie des Voies Aériennes « RVA ».

A cet effet, deux firmes l'une belge VECTURIS et l'autre espagnole PROGOSA ont remporté les appels d'offre pour mener à terme respectivement les missions de stabilisation de la SNCC et de l'ONATRA.

S'agissant de la RVA, le processus de sélection est en cours et devrait s'achever au second trimestre de l'année 2008.

Tableau 20 : Répartition des postes clé dans le cadre des missions de stabilisation

Fonctions	ONATRA	RVA	SNCC
A.D.G	International	International	International
A.D.G.A	National	National	National
A.D.T	International		International
A.D.F	National	National	National
A.D.F adjoint	International	International	International
Directeur des ports maritimes	International		
Directeur de l'audit interne	International	International	International
Directeur d'exploitation		International	International
Directeur commercial		International	

2.3.1.3. **Audit du Compte de Développement des Infrastructures de la RVA**

Encadré : Missions de stabilisation des activités dans les entreprises publiques

En vue d'arrêter la dégradation de la situation technique, opérationnelle et financière des entreprises publiques des secteurs-clés, le Gouvernement a décidé la mise en œuvre des missions de stabilisation de ces entreprises sous le pilotage du COPIREP.

Ces missions visent un double objectif : redresser les activités et préparer la restructuration des entreprises concernées.

Les tâches essentielles à réaliser consistent à mettre en place, dans chaque entreprise, une nouvelle équipe dirigeante associant des experts nationaux et des experts internationaux. Cette équipe assurerait la gestion de l'entreprise pendant une durée maximum de vingt quatre mois afin de préparer les bases de la relance rapide et durable de la production.

La nouvelle équipe devrait reformuler complètement la gestion technique, financière et commerciale de l'entreprise concernée et mettre en place un plan minimal de production.

Les vingt-quatre mois seront séparés en deux phases. Une première phase de 2 mois pendant lesquels l'équipe de gestion, sur base du diagnostic posé par le COPIREP (devra faire son évaluation propre de la situation et produire un plan exhaustif de travail/d'affaires portant sur tous les aspects de la gestion des activités.

Dans cette phase, la nouvelle équipe fera une revue initiale des activités et identifiera les actions critiques à entreprendre immédiatement sur le plan organisationnel et de gestion pour améliorer les paramètres d'exploitation et arrêter le déclin de la société.

Pendant la deuxième phase de gestion, d'une durée de 22 mois, la nouvelle équipe de gestion se consacrerait à l'optimisation des opérations et à l'amélioration des performances opérationnelles et financières.

« CODIR »

Dans le cadre de la réforme des entreprises publiques, le COPIREP a financé l'audit du compte CODIR de la Régie des Voies Aériennes.

En vue de réhabiliter et de développer son infrastructure aéronautique qui présentait des signes de déliquescence avancé et d'inadaptation au nouveau système de navigation aérienne CNS/ATM, la Régie des Voies Aériennes avait conclu, en 1997, avec l'Association Internationale des Transporteurs Aériens « IATA » un contrat lui déléguant la facturation et le recouvrement des redevances perçues au titre des installations et services de navigation aérienne qui sont fournis par la RVA dans la région d'information de vol (FIR) de la RDC.

L'objectif de l'audit est double :

- Procéder à la vérification de ce compte et de certifier toutes les dépenses afin de garantir que les décaissements respectent la réglementation et les procédures financières mis en place par l'IATA et cela conformément à la pratique internationale en matière de comptabilité et à son règlement interne ;
- Vérifier que les sommes récoltées par le truchement du CODIR ont réellement et uniquement servi au financement d'acquisition des équipements d'infrastructures aéronautiques ou considérés comme tels.

Le recrutement du cabinet qui assurera cet audit est en cours. Sa sélection sera effective au premier trimestre 2008 et les résultats de l'étude sont attendus pour le second trimestre de la même année.

2.4. Secteur des Postes et Télécommunications

Les activités réalisées ont porté sur l'appui à la consolidation de la réforme sectorielle et la restructuration de l'Office Congolais des Postes et Télécommunications (OCPT).

*Tableau 21 : Synthèse des activités du secteur des Télécommunications. **

N°	Activités réalisées	Montant engagé	Dépenses de l'année	Dépenses cumulées
1	Appui à la réforme sectorielle	323 909,88	181 708,-	212 735,75
2	Ddéfinition des grands axes de la stratégie de restructuration de l'OCPT	-	-	-
	TOTAUX			

** Montants en dollars américains*

2.4.1. Appui à la réforme sectorielle

L'appui du COPIREP à la réforme du secteur des télécommunications s'est matérialisé par :

- la finalisation de l'étude sur la politique sectorielle postale ;
- le renforcement des capacités (formation des cadres) ;
- la poursuite des études sur les services liés à la télécommunication : service universel, gestion du spectre des fréquences, plan de numérotation, régime d'interconnexion, manuel d'organisation, etc.

2.4.2. Restructuration de l'OCPT

S'agissant de la restructuration de l'Office Congolais des Postes et Télécommunications (OCPT), les activités ont porté sur la définition des grands axes de la stratégie de restructuration. La seconde étape est relative à l'actualisation de l'état des lieux de l'OCPT dans le cadre de l'étude de faisabilité préalable à sa restructuration.

2.5. Secteur des Finances

Les actions réalisées ont essentiellement concerné le sous secteur des douanes.

Tableau 22 : Synthèse des activités du secteur des Finances. *

N°	Activités réalisées	Montant engagé	Dépenses de l'année	Dépenses cumulées
1	Mise en œuvre du manuel de procédures du Guichet unique du Port de Matadi.	69 374,54	64 127,-	64 127,-

* Montant en dollars américains

2.5.1. Appui au sous secteur des douanes

Dans le domaine douanier, la principale activité réalisée a porté sur l'assistance technique à l'OFIDA dans le cadre de la mise en œuvre du manuel de procédures du Guichet unique du Port de Matadi.

Afin notamment de supprimer, sinon réduire graduellement les tracasseries administratives que connaissent les opérateurs économiques lors des opérations de dédouanement au Port de Matadi, les autorités de la République Démocratique du Congo y ont mis en place depuis juin 2003, un Guichet unique.

Ce Guichet unique ne couvrait cependant que les opérations de paiement. Ainsi, les différents organismes y intervenant disposaient chacun de leurs propres procédures. Cela entraînait des formalités redondantes et superflues. Il est ainsi apparu nécessaire d'intégrer, de simplifier, et de regrouper ces procédures en un seul manuel.

Le COPIREP a ainsi recruté pour le compte du Gouvernement, par appel d'offres, un consultant international afin d'élaborer un manuel de procédures simplifiées et intégrées, outil de référence aux opérations de dédouanement.

Depuis le 05 février 2007, ce Guichet unique est opérationnel. L'OFIDA a bénéficié pour sa mise en œuvre de l'assistance du COPIREP, sous la forme de la mise à disposition d'un Assistant technique. Sa tâche a consisté précisément en un appui dans les domaines suivants :

- mise en algorithmes des méthodes de calcul des prélèvements de chaque structure intervenante dans le Guichet unique, paramétrage du calcul des prélèvements dans le système SYDONIA ;
- mise au point du nouveau système informatique intégré ;
- mise en place du service accueil du guichet unique ;
- conception de la nouvelle fiche de suivi du guichet, horodatage et analyse des temps opératoires qui en découlent ;
- préparation d'un module de vulgarisation du manuel et d'un programme d'actions.

Cette étape franchie, l'OFIDA a prévu de s'atteler maintenant à la migration des procédures et outils du Guichet unique de Matadi vers les autres postes douaniers du pays.

Il ressort cependant que l'OFIDA a un besoin réel de renforcer ses capacités humaines pour réaliser de manière efficiente cette tâche. Le COPIREP a de nouveau engagé une procédure de recrutement d'un Assistant technique devant appuyer l'office.

2.6. Autres activités

D'autres entreprises qui, soit par leur nature, soit par leur secteur d'activités n'entraient pas dans les objectifs premiers du COPIREP lui ont pourtant été confiées en 2007.

Parmi ces tâches « exceptionnelles » on peut épingler :

- La définition et le suivi des missions du Consultant chargé de poser le diagnostic et de proposer les axes stratégiques pour la relance des activités de la Société Sidérurgique de Maluku « SOSIDER » ;
- L'évaluation financière de la Cimenterie Nationale, « CINAT » ;
- Une mission d'identification des problèmes sociaux de l'Hôtel Karavia ainsi que la préparation d'un accord de partenariat public – privé pour la réhabilitation de l'Hôtel ;
- L'opération de recrutement des mandataires actifs des entreprises publiques.

Tableau 23 : Synthèse d'autres activités réalisées par le COPIREP. *

N°	Activités réalisées	Montant engagé	Dépenses de l'année	Dépenses cumulées
1	Définition et suivi des missions diagnostic et de propositions des axes stratégiques pour la relance des activités de la SOSIDER	35 000,-	29 551,-	29 551,-
2	Evaluation financière de la CINAT et propositions d'axes stratégiques pour la relance des activités de la CINAT	26 000,-	22 100,-	22 100,-
3	Travaux préparatoires pour la réhabilitation de l'Hôtel Karavia	-	-	-
4	Recrutement des mandataires des entreprises publiques	-	-	-
TOTAUX				

** Montants en dollars américains*

2.6.1. Recrutement des mandataires des entreprises publiques

Au mois de juin 2007, le Gouvernement, par le biais du Ministère du Portefeuille, a instruit le COPIREP de procéder au recrutement des candidats aux postes de Directeur Général, Directeur Technique et Directeur Financier de 26 entreprises publiques congolaises ainsi que celui de Directeur Commercial de la Congolaise des Hydrocarbures, COHYDRO en sigle.

Après l'élaboration et la validation des termes de références spécifiques pour ces quatre postes, le COPIREP a lancé des appels à candidature dans la presse locale à Kinshasa, à l'intérieur du pays et sur son site web www.copirep.org afin d'inviter l'ensemble des candidats intéressés se trouvant aussi bien à Kinshasa, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays à introduire leurs dossiers.

Au 28 juin 2007, 6.690 dossiers ont été réceptionnés.

Le COPIREP a mis en place un processus de sélection rigoureux, passant par trois étapes :

- Le contrôle de conformité de chaque dossier conformément aux termes de référence spécifiques à chaque poste ;
- L'organisation du test écrit pour les candidats retenus à l'étape précédente et dont les dossiers étaient jugés conformes aux termes de référence de chacun des postes ;
- L'organisation des interviews avec les candidats ayant obtenus le minimum des points requis au test écrit.

Des 6.690 candidats au début de la procédure de sélection, seuls 799 ont atteint l'étape de l'interview, organisée au Grand Hôtel Kinshasa du 26 au 30 juillet 2007, par trois panels composés chacun de quatre experts indépendants.

A l'issue de l'interview, le COPIREP a soumis à l'appréciation du Gouvernement une liste restreinte des candidats les plus aptes, entreprise par entreprises, et poste par poste.

2.6.2. Evaluation financière de la Cimenterie Nationale (CINAT)

La Cimenterie Nationale, CINAT en abrégé, est une société d'économie mixte à caractère industriel et commercial. Détenue par l'Etat congolais à 91,7%, cette SARL créée en 1970 a pour objet :

- la fabrication et le commerce de ciments, chaux, briques et tous autres produits servant à la construction et,
- d'une manière générale, tout ce qui concerne l'industrie de la construction tant au Congo qu'à l'étranger.

A ce jour, l'outil de production de la CINAT a pris de l'âge et se caractérise par des pannes fréquentes et un coût d'entretien fort onéreux qui se répercutent de plein fouet sur le niveau de production de l'entreprise ainsi que sur sa performance financière.

En dépit de son état actuel, le secteur privé manifeste un intérêt en faveur de la CINAT, notamment en proposant le rachat et la reprise partielle ou totale des parts d'actionnaires minoritaires et/ou de celles détenues par l'Etat congolais.

En vue d'éviter le bradage et les déséquilibres souvent constatés dans pareilles transactions, le Gouvernement a instruit le COPIREP de procéder à l'évaluation financière de la CINAT afin de déterminer non seulement sa valeur réelle mais aussi sa valeur potentielle.

Cette mission est achevée et ses conclusions ont été transmis au Gouvernement.

2.6.3. Diagnostic technique et financier de la Société Sidérurgique de Maluku (SOSIDER).

Le Complexe Sidérurgique de Maluku, SOSIDER en sigle, qui fut à l'origine une société d'économie mixte regroupant les firmes italienne et allemande ainsi que l'Etat congolais, a été construit entre 1971 et 1974 et sa première coulée (production) a eu lieu en 1974. En 1980, la SOSIDER est devenue une entreprise publique congolaise à 100%.

Elle dispose de deux laminoirs principaux, l'un à froid d'une capacité théorique de 150.000 T/an, et l'autre à chaud d'une capacité théorique de 100.000T/an.

Le laminoir à froid est à l'arrêt depuis 1976 au terme de trois années d'activités qui ont généré une production totale de 12.016 tonnes d'acier.

Le laminoir à chaud s'est arrêté en 1988, après avoir réalisé une production totale de 67.927 T sur 15 ans (1974 - 1988). Cependant, les installations de ce laminoir à chaud sont

régulièrement maintenues en état de fonctionnement. Il est encore viable, et susceptible de réaliser de bons rendements.

Le Gouvernement se propose donc de définir une stratégie de restructuration de la SOSIDER en vue de relancer ses activités et moderniser son outil de production.

C'est dans cette perspective que Le Gouvernement a instruit le COPIREP de mener une étude visant un double objectif :

- la réalisation d'un diagnostic détaillé et complet de la SOSIDER,
- la définition des options stratégiques de sa restructuration d'autre part.

Les tâches essentielles ont consisté à poser un état des lieux au point de vue technique, opérationnel, financier et organisationnel de la SOSIDER afin de proposer les pistes de restructuration et de réhabilitation qui s'imposent.

Considérée comme une industrie industrialisante, la relance des activités de la SOSIDER doit déboucher sur la création d'une Zone de développement économique à Maluku.

2.6.4. Processus de Mise en gestion de l'Hôtel Karavia.

L'Hôtel Karavia qui relève du domaine privé de l'Etat congolais est situé à Lubumbashi dans la province du Katanga. Construit en 1975, l'Hôtel KARAVIA ne compte pas moins de 250 chambres, une vingtaine d'appartements et suites, une piscine, des terrains de football et de tennis, un jardin, le tout au bord d'un lac ...

Hélas, le KARAVIA se trouve actuellement un état de dégradation avancée ; le bâtiment et l'équipement de l'Hôtel se sont largement détériorés.

Pourtant, dans l'actuel contexte de reprise économique, ce patrimoine de l'Etat est susceptible de contribuer à relancer les activités touristiques de la province, tout en la dotant d'une structure hôtelière de haute facture, génératrice de recettes. Cependant, le montant global de la réhabilitation (y compris l'acquisition de nouveaux équipements et matériels) est estimé à quelques millions de dollars américains.

Le Gouvernement a donc décidé de recruter un partenaire en vue de la conclusion d'un Contrat de Concession (BOT : Build Operate & Transfer) pour une durée comprise entre 15 et 20 ans.

Les opérations de recrutement du partenaire ainsi que de négociations ont été confiée au COPIREP sous le contrôle du Gouvernement.

Section 3 : Le volet social de la réforme des Entreprises Publiques cibles.

Comme en 2006, les activités liées au volet social de la réforme des entreprises publiques ont été exécutées dans un climat relativement calme.

Les partants volontaires de la Gécamines ayant choisi les activités agricoles ont continué à bénéficier de l'appui du Projet. Le financement des microprojets ne s'est pas totalement clôturé faute des justificatifs de certaines tranches précédentes. Tandis que le paiement des primes d'assiduité en faveur des enseignants des écoles et du personnel médical de la Gécamines s'est clôturé au premier trimestre de l'année.

En ce qui concerne les travailleurs ayant quitté l'OCPT et les banques publiques en liquidation, le programme d'encadrement social n'a pas pu démarrer du fait de la relance tardive des procédures de recrutement des prestataires de services.

Enfin, le COPIREP a entrepris, dans le cadre du Programme Multimodal des transports, la finalisation de l'élaboration des plans sociaux de quelques entreprises publiques du secteur.

Missions d'audit du personnel au sein des entreprises publiques du secteur des transports

Dans la perspective de la restructuration des entreprises publiques des secteurs clés, le COPIREP procède au diagnostic technique, opérationnel, financier et organisationnel des entreprises ciblées. Le recrutement des consultants chargés de l'audit du personnel dans les entreprises publiques du secteur des transports s'inscrit dans cette mission.

L'objectif de l'audit du personnel est d'exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur la situation du personnel de chaque entreprise publique ciblée. Les données fiables obtenues de l'audit serviront à la confection du plan social accompagnant la restructuration de l'entreprise.

Les tâches à effectuer consistent notamment à :

- *Vérifier que les effectifs figurant sur la liste du personnel disposent d'un contrat de travail en force avec l'entreprise ;*
- *Vérifier un échantillon d'au moins une centaine de fiches du personnel pour corroborer les informations qui seront fournies sur le niveau de l'emploi, les ayants droit par service, par direction etc.*
- *Procéder à un contrôle physique des effectifs si possible ;*
- *Vérifier que les effectifs retraités disposent d'une attestation de mise à la retraite ;*
- *Vérifier que les effectifs en détachement disposent d'une attestation de mise en disponibilité ;*
- *Vérifier que les effectifs non actifs disposent d'une attestation de non activité ;*
- *s'assurer que les grilles salariales telles qu'appliquées ainsi que les différents avantages accordés au personnel sont légaux et ont été autorisés par les autorités de tutelle (hiérarchie) ;*
- *procéder à la certification des soldes des comptes du personnel.*

L'audit du personnel aboutit à l'élaboration d'un rapport final présentant les effectifs réels de l'entreprise par poste de travail, les agents sans affectation, les agents non actifs, les grilles des salaires et autres avantages sociaux.

Tableau 24 : Synthèse des activités du volet social de la réforme. *

N°	Activités réalisées	Montant engagé	Dépenses de l'année	Dépenses cumulées
1	Appui aux initiatives de réinsertion économique des ex employés de la Gécamines : - avances sur le financement de 152 microprojets individuels, associatifs et communautaires en faveur de 1.720 bénéficiaires - encadrement PACT et fourniture de 75 kits ou projets modèles catalyseurs des initiatives privées à Lubumbashi, Likasi et Kolwezi. - soutien financier et technique aux projets agricoles de 79 associations des ex employés (1.569 bénéficiaires) à Likasi (Tanga Mazembe), à Lubumbashi (Sambwa) et à Kolwezi (Katebi)	478 118,00 1 949 588,44 777 674,00	297 900,32 264 683,44 254 157,00	389 665,32 1 949 588,00 458 378,75
2	Paiement des primes d'assiduité au personnel : - médical de la Gécamines (1.040 agents) - enseignant de la Gécamines (1.183 agents)	412 000,00 700 000,00	106 120,00 238 620,00	411 840,00 698 820,00
3	Audits du personnel de la RVA, de la SNCC, de la RVM et de la RVF	264 779,60	37 150,00	37 150,00
	TOTAUX			

** Montants en dollars américains*

3.1. Le processus d'encadrement des ex-employés « partants volontaires » de la Gécamines

L'opération " Terres arables " s'est poursuivie avec les associations des partants volontaires engagées dans le domaine agricole à travers trois bassins : Lubumbashi, Likasi et Kolwezi.

Sur le montant d'engagement de USD 777 674, une somme USD 458.378,75 a été déjà décaissée dont USD 254.175, décaissés en 2007.

Tableau 25 : Financement des projets agricoles en 2007*

Désignation	Nombre de bénéficiaires	Montant d'engagement	Montant décaissé
Projets agricoles	1 569 personnes	777 674	458 378,75

** Montants en dollars américains*

L'assistance technique de consultants agronomes s'est poursuivie en vue de garantir le succès de l'opération. Les bénéficiaires eux-mêmes sont impliqués de manière directe dans les opérations de passation des marchés et de suivi des entrepreneurs opérant sur le terrain.

3.2. Assistance aux réseaux « Hôpitaux » et « Ecoles » de la Gécamines.

En attendant de trouver des solutions durables pour ces réseaux jadis entièrement dépendantes de la Gécamines, une assistance, dans le cadre de l'opération départ volontaire, leur a été accordée en vue de permettre à plus de 25 000 personnes (partants volontaires et leurs familles) d'accéder aux soins de santé, ainsi qu'à leurs enfants de bénéficier de l'instruction pendant 2 ans par le paiement des primes d'assiduité aux enseignants et au personnel médical.

*Tableau 26 : Décaissements en faveur des réseaux Hôpitaux et Ecoles de la Gécamines**

Protocole	Nombre de bénéficiaires	Montant d'engagement	Montant décaissé
Hôpitaux	1 040 agents	412 000	411.840
Ecoles	1 183 agents	700 000	698.820
TOTAUX			

** Montants en dollars américains*

En ce qui concerne le décaissement, le taux d'exécution est respectivement de 99,96 % pour les primes payées au personnel médical et de 99,83 % pour celles allouées aux enseignants.

3.3. Elaboration des plans sociaux dans le cadre du Programme Multimodal des transports (PMT)

Concomitamment à la poursuite des diagnostics des entreprises du secteur des transports à restructurer, le COPIREP s'attelle à finaliser l'élaboration de leurs plans sociaux respectifs.

A cet effet, des audits du personnel ont été réalisés auprès de quelques entreprises publiques de ce secteur, dans le dessein de fiabiliser l'information relative à l'élaboration des plans sociaux à mettre en œuvre, au cas par cas, dans le cadre de leur restructuration. Il s'agit de la Régie des Voies Aériennes (RVA), la Société Nationale de Chemins de fer du Congo (SNCC), de la Régie des Voies Maritimes (RVM) et de la Régie des Voies Fluviales (RVF).

Les audits de la SNCC et de la RVM sont pratiquement clos, tandis que l'audit de la RVA est retardé par des problèmes inhérents à la confusion entretenue sur ce dossier au sein de cette entreprise.

Le COPIREP a aussi lancé la procédure de sélection du consultant qui effectuera l'audit du personnel de l'ONATRA.

Chapitre 2 : **La gestion du Projet.**

Sect. 1 : L'évaluation du Projet à mi- parcours.

L'Accord de Crédit n° 3815-DRC qui finance le Projet de Compétitivité et Développement du Secteur Privé (PCDSP) exécuté par le COPIREP, prévoit une revue à mi parcours du Projet au 30 juin 2006.

Cependant, le caractère particulier de l'année 2006, émaillé de soubresauts liés à l'instauration de la démocratie naissante, n'a pas permis la tenue de la revue à mi parcours, laquelle a été renvoyée au mois de juin 2007.

La mission d'évaluation s'est donc tenue à Kinshasa, du 11 au 23 juin 2007, après une phase préparatoire enclenchée dès le mois de février de la même année.

Cette revue à mi parcours du Projet, mission normale mais importante, a procédé à l'évaluation des cadres des résultats dans les deux axes principaux du Projet de Compétitivité et Développement du Secteur Privé, à savoir « l'amélioration du climat des affaires », et « la réforme des entreprises publiques ».

La mission d'évaluation, conduite par Monsieur Ivan Rossignol, Chef de Projet (AFTFP), était composée d'experts ci après :

- Guillemette JAFFRIN (AFTFP),
- Delphin MUSAMPA TSHIMENA (AFMCD),
- Philippe MAHELE LIWOKE (AFTPC),
- Jean Charles KRA (AFTFM),
- Gilles VEUILLOT (LEGAF),
- Jeff RAMIN (AFTRL),
- Jeannine KASHOSHI NKAKALA (AFMCD).

Monsieur et Mesdames Craig ANDREWS (COCPO), Ann RENNIE (AFTFS) et Joséphine NGOU (AFTFP) ont participé à la revue depuis le siège de la Banque Mondiale à Washington.

Il convient de noter qu'en fin 2007, Monsieur Ivan Rossignol, appelé à d'autres fonctions au sein de la Banque mondiale, a été remplacé à la tête du Projet par Madame Guillemette JAFFRIN.

Outre les représentants du secteur privé et les parties prenantes au Projet, la mission a eu des entretiens avec diverses autorités du pays dont notamment, le Ministre des Finances, le Ministre du Portefeuille, le Ministre du Plan, le Ministre des Mines, le Ministre de l'Industrie, le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et Industries, la Vice Ministre de la Justice. Elle a tenu aussi des séances de travail avec le COPIREP.

A l'issue de son travail, la mission d'évaluation a conclu à un bon engagement du Projet de Compétitivité et Développement du Secteur Privé sur ses deux principales composantes à savoir l'amélioration du climat des affaires et la réforme des entreprises publiques.

La composante de l'amélioration du climat des affaires est presque entièrement réalisée. Celle sur la réforme des entreprises publiques a pris un certain retard du fait principalement de la non adoption des propositions de loi sur la modernisation de leur cadre juridique de ces entreprises.

Par ailleurs, la gestion du Projet par le COPIREP a été notée satisfaisante.

Sect. 2 : La passation des marchés, la gestion et le suivi des contrats

2.1. Attribution des marchés

Les marchés conclus par le COPIREP obéissent aux directives de la Banque Mondiale et s'inscrivent dans la logique d'un Plan de Passation de Marchés (PPM) établi sur la base du Plan d'Exécution du Projet (PEP).

En vue de garantir l'efficacité dans la passation des marchés, le COPIREP utilise les règles et les documents les plus récents de la Banque Mondiale de manière à bénéficier d'une façon permanente des innovations apportées dans ce domaine.

En 2007, 177 contrats de services de consultants, de marchés de travaux et de fournitures ont été adjudgés pour une valeur totale hors taxes de USD 2.823.085,30 contre 136 en 2006 qui représentaient une valeur totale hors taxes de USD 2.798.300,52

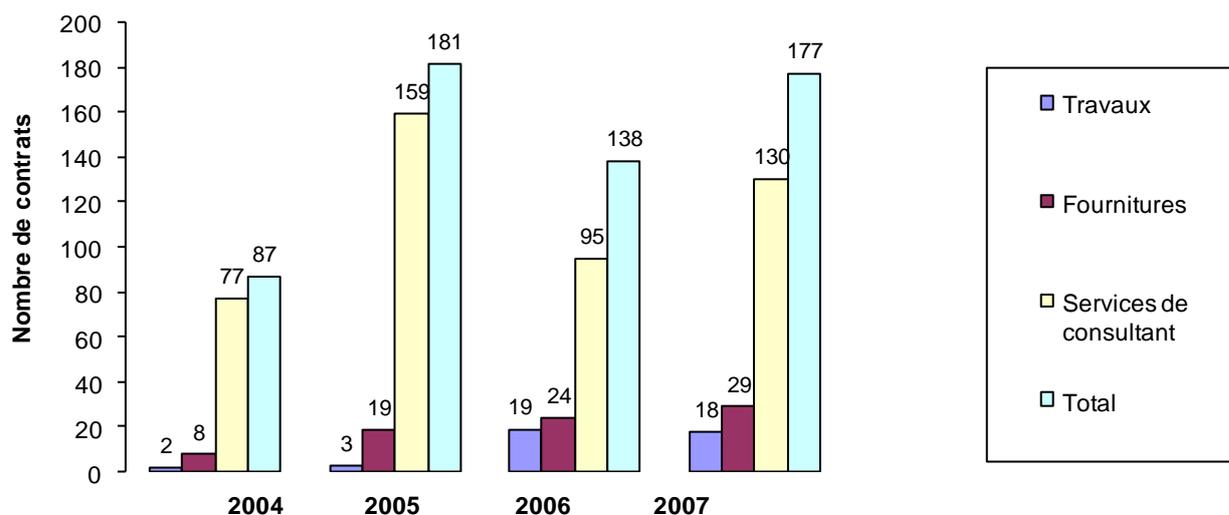
Les marchés relatifs aux services de consultants ont pris la part la plus importante, passant de 67% en 2006, à 76,84%.

*Tableau 27 : Etat récapitulatif des contrats/marchés attribués en 2007**

Nature des marchés/contrats	Nombre de marchés/contrats	Valeur hors taxes	% de la valeur totale
Services de Consultants	130	2 169 383,07	76,84%
Fournitures	29	317619,7	11,25%
Travaux	18	336 082,53	11,90%
Total	177	2 823 085,30	100,00%

** Montants en dollars américains*

Graphique : Evolution du nombre des contrats/marchés attribués depuis 2004



2.2. Les bénéficiaires des marchés conclus par le COPIREP

En 2007, la liste des bénéficiaires des marchés conclus par le COPIREP s'est réduite de onze à sept.

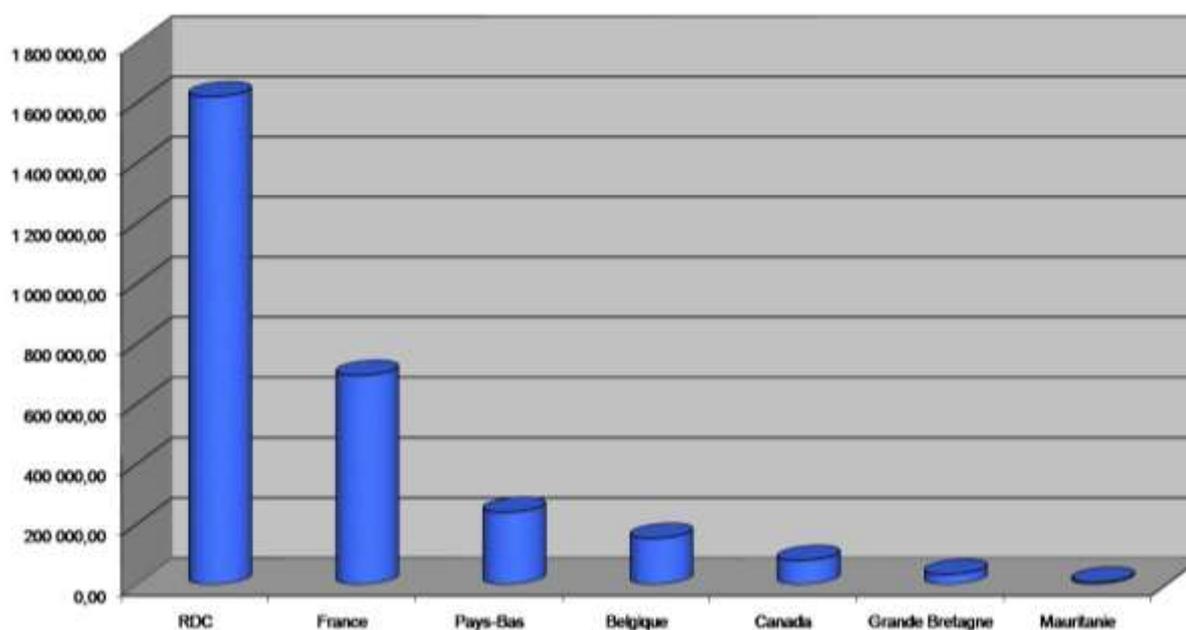
Comme en 2006, les firmes congolaises arrivent en tête des bénéficiaires avec des contrats d'une valeur totale hors taxes de USD 1.619.896,07 soit 57,38% des marchés attribués. Cette part était de 53,16% en 2006.

Tableau 28 : Nationalité/pays des consultants, firmes, entrepreneurs et fournisseurs adjudicataires.

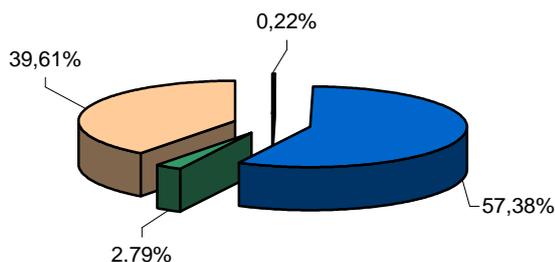
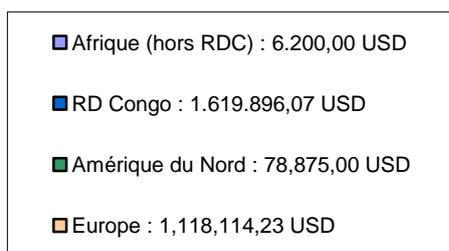
Nationalité/Pays	Valeurs des contrats hors taxes	% de la valeur totale	Classement
RDC	1 619 896,07	57,38%	1
France	693 883,13	24,58%	2
Pays-Bas	239 160,00	8,47%	3
Belgique	152 471,10	5,40%	4
Canada	78 875,00	2,79%	5
Grande Bretagne	32 600,00	1,16%	6
Mauritanie	6 200,00	0,22%	7

** Montants en dollars américains*

Graphique : Valeur des contrats en USD par nationalité/pays des consultants, firmes, entrepreneurs et fournisseurs adjudicataires.



Graphique : Valeur en % des contrats adjugés en 2007 suivant la région du monde



2.3. Expertise et renforcement des capacités

Dans le cadre de l'Opération Terres Arables au Katanga, consécutif au programme de réinsertion des agents déflatés de la Gécamines en 2004, le COPIREP a continué à apporter son expertise aux associations qui ont entrepris de se reconvertir dans l'agriculture à Sambwa, Katebi et Tanga Mazembe au Katanga.

Dans l'aspect spécifique de la passation des marchés, le COPIREP a aidé ces associations à mettre en place les Commissions d'adjudication des Marchés qui ont procédé à la passation des marchés des travaux et fournitures dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets respectifs.

Tableau 29 : Liste des contrats conclus en 2007 dont le montant est supérieur à 10.000 USD HT

Firme de consultants, consultants individuels, fournisseurs et entrepreneurs	Nationalité	Montant USD H	Méthode T	Services de Consultants, Fournitures et Travaux
AJM&ASSOCIATES	RDC	26 775,00	SFQC	BCC/OCPT : audit des paiements
ARMA	RDC	65 317,00	QC	Cour d'Appel/Gombe : archives
BCECO	RDC	63 000,00	SED	Gestion du Trust Fund 055758
BRGM	France	210 328,23	SFQC	CAMI Audit organisationnel
Business Consulting&Training Center	RDC	43 450,00	QC	Mandataires : organisation test écrit
Cabinet d'avocats Me ZAZI	RDC	16 700,00	QC	COPIREP : Défense
CERTAC	RDC	15 394,67	QC	TDC Matete : Supervision travaux
CERTAC	RDC	29 880,00	QC	Mines SG : supervision TVX
HANS KOK BV Consult	Pays Bas	239 160,00	SFQC	OCPT : Etude Secteur Postal
HEENAN BLAIKIE	Canada	78 875,00	QC	SNEL : Assistance juridique
ICEA&MAZARS	France	399 336,00	SFQC	REGIDESO : Etude institutionnel
KPMG RDC	RDC	221 320,00	SFQC	GCM : Audit financier
Moore Stephens LLP	Grande Bretagne	28 500,00	QC	RVM : Audit du personnel
PricewaterhouseCoopers	RDC	41 485,00	QC	Mandataires : organisation test écrit
PYGMA OGILVY	RDC	59 142,00	QC	Portefeuille : communication des 4 lois
Strong NKV&Deloitte RDC	RDC	50 850,00	QC	Mandataires : organisation test écrit
TRANSURB TECHNIRAIL SA	Belgique	139 211,10	QC	SNCC : Audit du personnel
Bombito Botomba Albert	RDC	18 038,00	CI	ONATRA : Diagnostic Economique
Kabuya Kalala	RDC	41 943,00	CI	PCDSP : Evaluation à mi-parcours
Kayokela Kasangula	RDC	12 750,00	CI	SOSIDER : Diagnostic
Moma Serge	RDC	10 560,00	CI	COPIREP : Agent de liaison
Moma Serge	RDC	10 560,00	CI	CAF : Agent de liaison
Mulangu Ilunga	RDC	11 050,00	CI	CINAT : Evaluation financière
Mwenge Lazare	RDC	10 200,00	CI	OTA : Chargé d'opération Katebi
Ngoy Lubaba	RDC	17 000,00	CI	SOSIDER : Diagnostic
Ngoy Makobo	RDC	11 050,00	CI	CINAT : Evaluation financière
Nsimbi Damien	RDC	12 861,00	CI	RVF : Diagnostic
Vellutini Charles	France	84 218,90	CI	Incitations fiscales
ACFR	RDC	32 370,00	CFN	Katebi : intrants
Centre Arbitrage du Congo (CAC)	RDC	15 700,00	CFN	Travaux d'aménagement
Data Computer Services	RDC	40 165,80	CFN	CAMI Matériel informatique
JEFFRY TRAVELS	RDC	50 000,00	CFN	COPIREP : Agence de voyage
KEYTECH	RDC	41 178,00	CFN	Cours&Tribunaux : matériel info
LABEL PRINT	RDC	17 000,00	CFN	COPIREP : Impression rapport annuel 06
Micro Informatique Service (MIS)	RDC	12 750,00	CFN	COPIREP : Matériel Informatique
STANDAR TELECOM	RDC	19 760,00	CFN	Journal Officiel : connexion internet
2M Construct	RDC	29 052,48	CFN	Ministère des Mines : Cabinet
ECOTIM	RDC	147 418,65	AON	TDC Lubumbashi
ENTRAS	RDC	58 204,00	CFN	Ministère des Mines : cabinet
Fondation THILIKK	RDC	23 287,50	CFN	Sambwa : hersage ramassage
MGEI	RDC	32 112,27	AON	IGSJ : Travaux supplémentaires
NSM sprl	RDC	13 931,36	CFN	IGSJ : cabine électrique
SACS	RDC	23 775,00	CFN	Katebi : travaux de drainage
SACS	RDC	10 000,00	CFN	Katebi : travaux de semis et épandage
SACS	RDC	15 000,00	CFN	Katebi : travaux de semis et épandage
SACS	RDC	13 500,00	CFN	Katebi : travaux de labour

Firmes de consultants
 Consultant individuel
 Fournisseurs
 Entrepreneurs

Section 3 : La Communication du Projet.

L'année 2007 marque un tournant décisif dans le processus de réforme des entreprises publiques à travers la présentation aux deux chambres du Parlement des quatre projets de loi sur la réforme des entreprises publiques.

Les efforts de la Cellule de Communication du COPIREP ont porté sur la recherche de l'adhésion de toutes les parties prenantes, essentiellement la représentation nationale réunie au Parlement, à ces projets de loi, de manière à favoriser leur adoption.

L'année 2007 a été également pour le COPIREP celle d'une autre activité très importante lui confiée par le Gouvernement à savoir le recrutement sur concours des Directeurs Généraux, Directeurs Financiers, et Directeurs Techniques de vingt-six entreprises du Portefeuille de l'Etat, ainsi que du Directeur Commercial de la Congolaise des hydrocarbures (COHYDRO). L'ampleur et l'importance de cette tâche a nécessité une gestion habile de la communication à chaque étape du Processus.

Comme les années précédentes, les activités de communication sur le Projet CDSP et autres activités du COPIREP, ont été vulgarisées et médiatisées à travers plusieurs canaux de diffusion, principalement la presse locale, audiovisuelle et écrite, la lettre d'information bimensuelle, et le site Web www.copirep.org

Plusieurs documents vidéo à valeur pédagogique ont été produits.

3.1. Présentation des projets de loi au Parlement

La présentation des quatre projets de loi aux deux chambres du parlement a été précédée et accompagnée d'actions de communication de grande envergure. On peut citer dans ce cadre, les actions suivantes :

L'organisation d'un séminaire d'information qui a réuni les membres des Commissions Economiques et Financières du Sénat et de l'Assemblée Nationale. Au cours de ce séminaire d'information, les élus du peuple ont abordé avec les cadres du COPIREP plusieurs questions relatives à l'exécution du PCDSP et spécialement les questions relatives à la réforme des secteurs cibles du PCDSP et des entreprises des dits secteurs.

L'organisation d'une journée « portes ouvertes » à Kinshasa à l'intention des cadres du secteur du Portefeuille de l'Etat pour informer l'opinion sur les activités du COPIREP dans le cadre du PCDSP.

L'organisation d'une campagne de communication à Kinshasa, Lubumbashi et Matadi, à l'intention des autorités provinciales, des cadres d'entreprises et du secteur privé.

L'organisation à travers les médias, d'une campagne de communication animée par des experts indépendants sur l'urgence, la nécessité et la pertinence de la réforme menée par le COPIREP.

Tous ces efforts de communication ont culminé dans l'adoption par les deux chambres du Parlement des quatre projets de loi sur la réforme des entreprises publiques.

3.2. Recrutement des mandataires des entreprises publiques

Cette opération a largement sollicité la contribution de la cellule de Communication du COPIREP (CELCOM) pour en assurer la publicité et la transparence.

Au fur et mesure de la progression du processus, une communication permanente, prenant en compte l'opinion nationale et internationale, ainsi que la diaspora congolaise a permis de lever les doutes et les incertitudes et de crédibiliser les opérations de recrutement.

3.3. L'accompagnement des activités de la Passation des marchés

Les activités de passation de marchés exigent une bonne publicité. Cette publicité s'effectue dans la presse nationale et internationale selon les cas, ainsi que sur le site web www.copirep.org

En 2007, près de 22 avis de diverses natures ont figuré, en moyenne quinze jours au minimum, sur le site web du COPIREP.

3.4. La production des documentaires

En 2007, La CELCOM a produit 13 documents filmés, dont un film sur les efforts de relance de la Société sidérurgique de Maluku (SOSIDER) intitulé « l'espoir au bout du danger », et douze success stories qui retracent le parcours de certains ex employés-partants volontaires de la Gécamines dans leurs activités de réinsertion.

Section 4 : La Gestion administrative et financière.

4.1. Les engagements et décaissements.

Les engagements du Projet sont passés de USD 87 586 855,- en 2006, à USD 93 707 487,- au 31 décembre 2007 soit une augmentation de USD 6 121 132,-

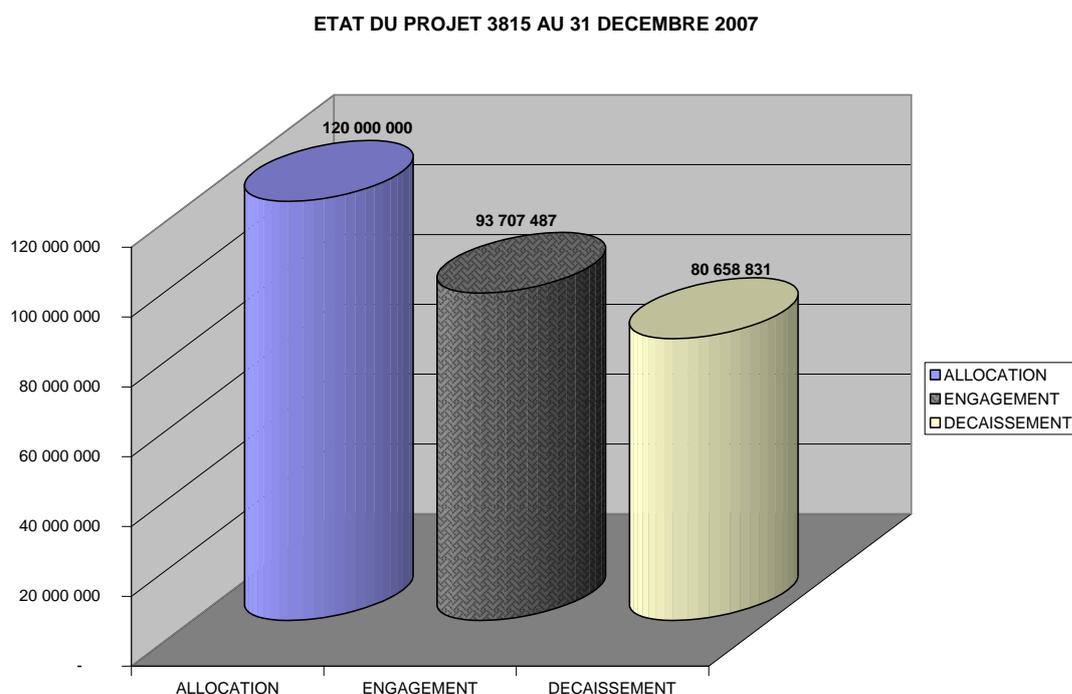
Les décaissements de la période sont de USD 845 847,- portant le total des décaissements de USD 85 981 928,- à USD 86 827 785,- soit 72 % du crédit.

Tableau 30 : Etat des engagements et décaissements du Projet au 31 décembre 2007*

1 Allocation initiale : USD 120 000 000,-							
2	Années	Montant engagé	Cumul des engagements	Montant décaissé	Cumul des décaissements	Taux de réalisation du crédit	
						% engagements	% décaissements
	Exercice 2003	0,00	0,00	18 496 044,58	18 496 044,58	0 %	15 %
	Exercice 2004	37 551 126,62	37 551 126,62	7 158 187,07	25 654 231,65	31 %	21 %
	Exercice 2005	34 371 674,78	71 922 801,40	25 469 153,36	51 123 385,01	60 %	43 %
	Exercice 2006	12 652 101,00	84 575 902,40	29 985 624,16	81 109 009,17	70 %	68 %
	Exercice 2007	9 132 584,60	93 707 487,00	186 491,83	81 295 501,00	78 %	68 %

* Montants en dollars américains

Graphique : Etat des engagements et décaissements du Projet au 31 décembre 2007



4.2. Exécution du Projet par Composante.

4.2.1. Amélioration du climat des investissements : (USD 33 327 000,-)

Cette composante, exécutée à 62% soit USD 20 662 213,- comporte les activités suivantes.

- Promulgation d'une nouvelle loi fiscale ;
- Réforme du système judiciaire ;
- Renforcement et mise en opération de l'Agence Nationale de Promotion des Investissements (ANAPI).
- Renforcement du ministère des Mines

4.2.2. Réforme des entreprises publiques et parapubliques : (USD 67 253 000,-)

Cette composante, exécutée à 84 % soit USD 56 621 950,- comporte les activités principales suivantes :

- Modernisation du cadre juridique et institutionnel par l'adoption et la publication d'une nouvelle loi-cadre sur les entreprises publiques, d'une loi sur la privatisation et d'une loi particulière sur les établissements publics ;
- Création et mise en opération des organismes de régulation des télécommunications, de l'énergie et des transports ;
- Promotion du partenariat public – privé (PPP) et participation du secteur privé dans certaines entreprises publiques ciblées.

4.2.3. Initiatives pour le développement du Katanga : (USD 6 995 000,-)

Cette composante, exécutée à 91%, soit USD 6 388 786,- comporte les activités principales suivantes :

- Restructuration de la Gécamines ;
- Création de nouvelles entreprises au Katanga à travers un programme d'appui aux initiatives de réinsertion économique, des activités de formation et la promotion du développement mené par les communautés locales.

*Tableau 31 : Utilisation des fonds par composante **

N°	Composante	Montant engagé	Montant apuré	Solde
1	Amélioration du climat pour les investissements	20 411 719,21	11 587 015,80	8 824 703,41
2	Reforme des entreprises publiques et parapubliques	41 031 782,67	39 472 266,15	1 559 516,52
3	Initiatives pour le développement du Katanga	6 388 786,08	5 029 118,50	1 359 667,58
4	Gestion du Projet	25 875 199,23	25 207 100,12	668 099,11
	TOTAUX	93 707 487,19	81 295 500,57	12 411 986,62

** Montants en dollars américains*

Graphique : Utilisation des fonds par composante

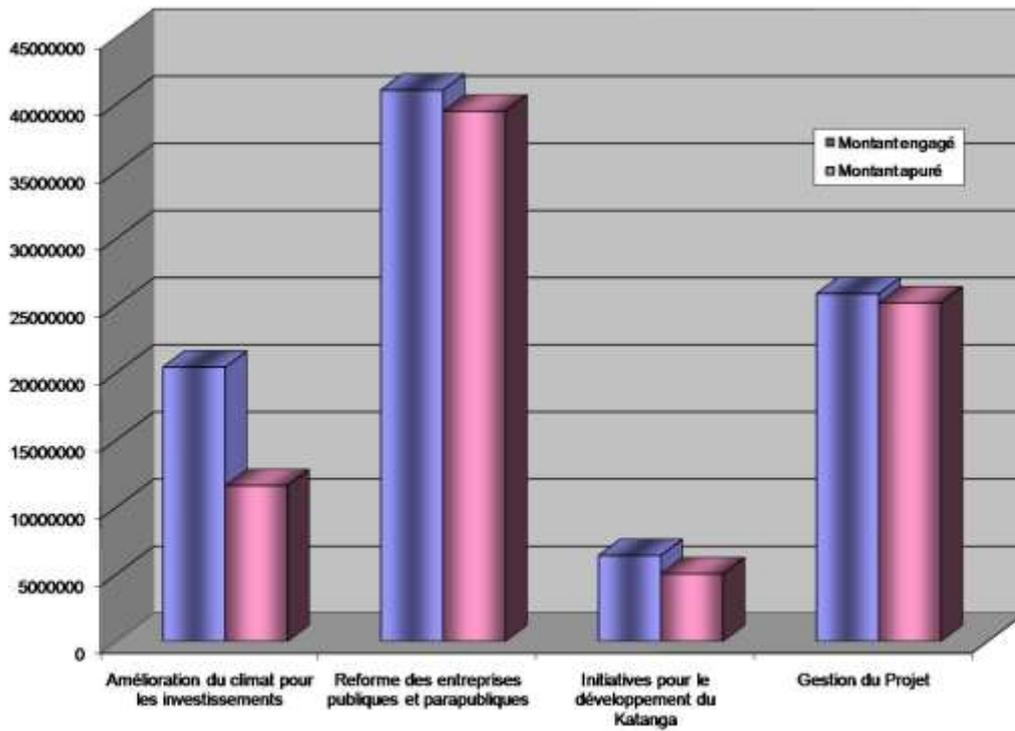
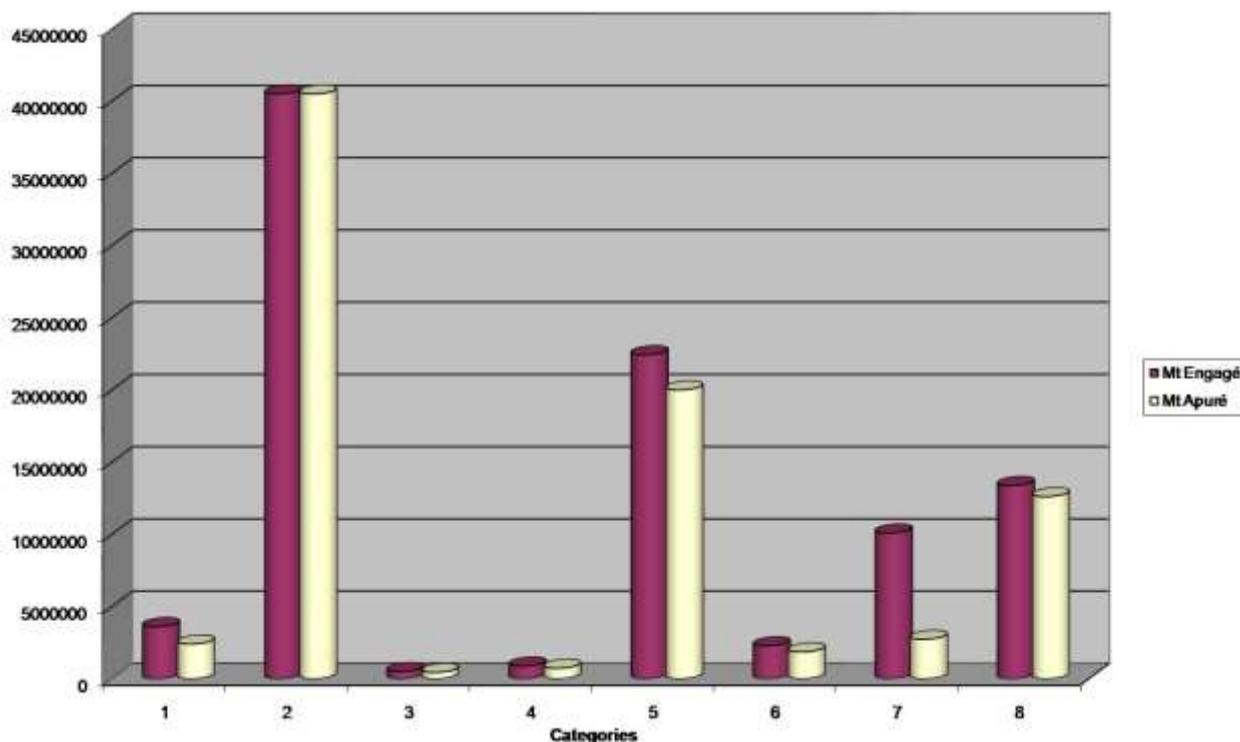


Tableau 32 : Utilisation des fonds par catégorie de dépenses

Cat.	Libellé	Allocation	Montant engagé	Montant apuré
1	DON AU TITRE DE LA PARTIE D DU PROJET		3 611 330,00	2 405 567,00
2	INDEMNITES DE LICENCIEMENT AU TITRE DE LA PARTIE E DU PROJET		40 499 853,00	40 499 853,00
2 a	<i>Gécamines</i>		15 590 167,45	15 590 167,00
2 b	<i>Les banques liquidées</i>		13 409 686,00	13 409 686,00
2 c			0,00	0,00
2 d			0,00	0,00
2 e	<i>OCPT</i>		11 500 000,00	11 500 000,00
3	TRAVAUX		502 546,00	441 756,00
3 a	<i>Travaux MMH</i>		0,00	0,00
3 b	<i>Autres</i>		0,00	0,00
4	FOURNITURES ET EQUIPEMENTS		879 571,00	730 203,00
4 a	<i>Fournitures et Equipements MMH</i>		178 196,26	176 187,51
4 b	<i>Fournitures et Equipements Autres</i>		701 375,10	554 015,73
5	CONSULTANTS		22 442 067,00	20 001 455,00
5 a	<i>Consultants et Audits MMH</i>		733 172,80	343 624,00
5 b	<i>Autres Consultants et Audits</i>		21 708 894,64	19 657 831,44
6	FORMATIONS ET SEMINAIRES		2 285 509,00	1 865 658,00
6 a	<i>Formations et Séminaires MMH</i>		554 333,52	483 424,49
6 b	<i>Autres Formations et Séminaires</i>		1 731 175,09	1 382 233,71
7	MECANISMES D'ASSURANCES AU TITRE DE LA PARTIE A3 DU PROJET		10 100 000,00	2 736 006,83
7 a			0,00	0,00
7 b			0,00	0,00
8	FONCTIONNEMENT DU PROJET		13 386 611,00	12 615 001,00
8 a	<i>Charges de fonctionnement BECEO</i>		553 324,06	527 225,82
8 b	<i>Charges de fonctionnement COPIREP</i>		9 974 722,16	9 839 904,17
8 c	<i>Charges de fonctionnement Autres</i>		2 858 564,6	2 247 870,54
9	PREPARATION DU PROJET			
10	NON AFFECTE			
	TOTAUX		93 707 487,00	81 295 501,00

Graphique : Utilisation des fonds par catégorie de dépenses



4.3. Les travaux administratifs et comptables.

4.3.1. La mise à jour des outils de gestion.

Le manuel des procédures : Compte tenu des changements intervenus dans le cadre de l'exécution du Projet, changement tant organisationnel que procédural, le manuel des procédures de gestion administrative, financière, comptable et de passation des marchés a été revu pour intégrer ces différents changements et permettre ainsi sa mise à jour.

Le manuel et la charte d'audit interne du COPIREP ont été mis à jour et envoyés à un consultant indépendant pour lecture critique et avis avant de les envoyer à l'IDA pour non objection.

Le logiciel de gestion financière et comptable utilisé par le COPIREP a été mis à jour en passant de la version 5.3 à 5.6 avec des options plus modernes.

4.3.2. La gestion du compte spécial.

Le COPIREP a assuré la gestion du compte spécial par les paiements des fournisseurs et prestataires divers d'une part et sa reconstitution par l'élaboration des demandes de retrait des fonds d'une part.

4.4. Les ressources humaines

Les effets bénéfiques de la mutation du COPIREP, en fin d'année 2006, d'Agence d'exécution en bureaux d'études se sont matérialisés notamment par la production de plusieurs diagnostics et l'élaboration d'options stratégiques pour plusieurs entreprises du Portefeuille de l'Etat, et même de certaines entreprises d'économie mixte.

Ces résultats ont été rendus possibles sans augmentation d'unités, grâce à l'engagement et à l'abnégation de l'ensemble du personnel, ainsi qu'à la poursuite d'un programme de renforcement des capacités.

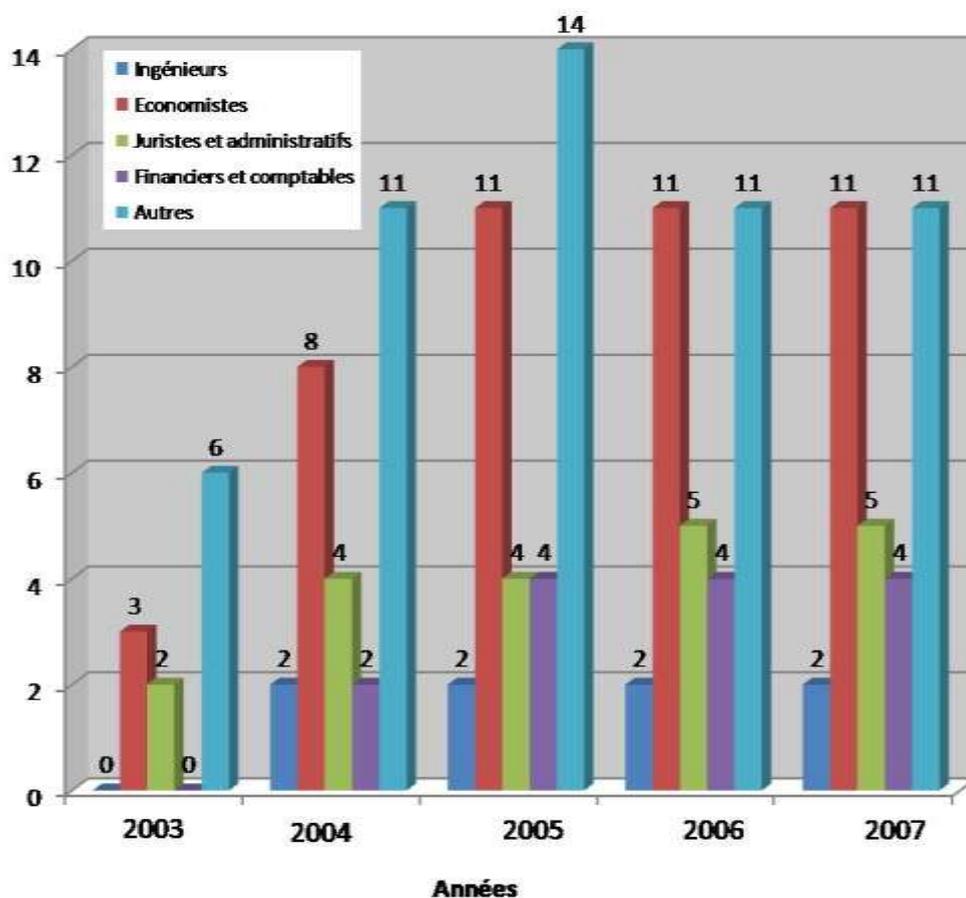
Aussi en 2007, l'effectif du personnel du COPIREP n'a pas évolué. Cependant, neuf agents ont bénéficié des séminaires de formation dans les domaines suivants :

1. Management et Communication de crise
2. Diagnostic Stratégique et Redressement d'Entreprise en difficulté
3. Négociation sociale
4. Benchmarking Financier
5. Techniques de Négociation
6. Utilisation optimale du logiciel TOMPRO
7. Anglais

Tableau 33 : Evolution des effectifs par qualification de 2003 à 2007

Qualification	2003	2004	2005	2006	2007
Ingénieurs	0	2	2	2	2
Economistes	3	8	11	11	11
Juristes et administratifs	2	4	4	5	5
Financiers et comptables	0	2	4	4	4
Autres	6	11	14	11	11
Total des effectifs	11	27	35	33	33

Graphique : Evolution des effectifs par qualification de 2003 à 2007



Graphique : Répartition en pourcentage des effectifs par sexe en 2007

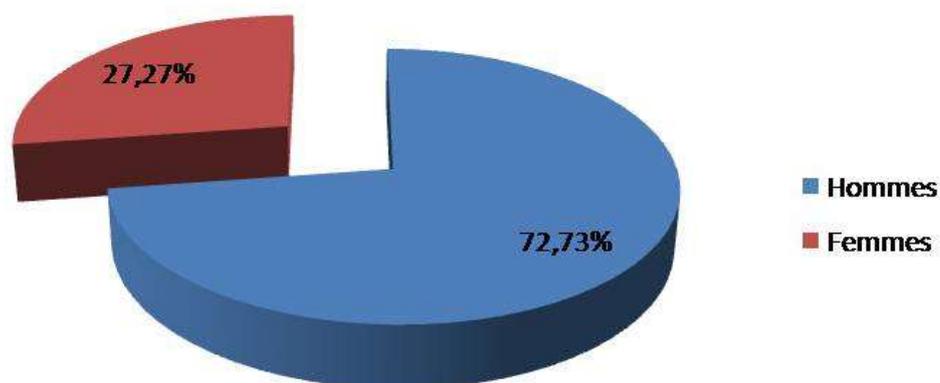


Tableau 34 : Agents bénéficiaires du programme de renforcement des capacités en 2007

Affectation du bénéficiaire	Nombre
Secrétariat Exécutif	0
Cellule des Stratégies	3
Cellule de Gestion et suivi des Contrats	1
Cellule Administrative et Financière	3
Cellule de Passation des Marchés	1
Cellule de Communication	1
Total des bénéficiaires	9

Le COPIREP a également supervisé la formation des onze cadres et agents de Cadastre Minier à ESRI France pour un coût de 32.400 euros des frais de formation et 46.090 USD pour les frais de mission et titres de voyage.

4.5. Les ressources matérielles

Dans le souci d'améliorer les conditions de travail de ses agents, confrontés à un volume de travail de plus en plus accru, le COPIREP a renforcé son parc de matériel de bureau, et a procédé à des travaux d'insonorisation de certains de ses locaux pour garantir la sérénité nécessaire à la réflexion.

Section 5 : Autres Projets sous gestion du COPIREP.

5.1. Le Projet de renforcement des capacités de Gouvernance.

Le Gouvernement s'est engagé dans la mise en œuvre de la décentralisation territoriale. Pour mener à bien cette réforme, le Gouvernement a sollicité et obtenu le concours de la Banque Mondiale pour financer l'assistance technique nécessaire pour la conduite des réformes envisagées et le renforcement des capacités dans le domaine de la décentralisation, dans le cadre du Projet de renforcement des Capacités de Gouvernance (PRCG).

L'objectif du Projet consiste à améliorer la qualité de la gouvernance et à appuyer la décentralisation en République démocratique du Congo en mettant en place un système durable de gestion de l'administration centrale et provinciale dans le secteur des finances publiques et la gestion des ressources humaines.

Le projet comprend les trois composantes ci-dessous, qui totalisent un montant de USD 49,6 millions :

- Composante 1 : Renforcement de la gestion des finances publiques et de la gestion des services publics au niveau du gouvernement central, notamment en instituant un système de relations fiscales avec les entités provinciales (USD 22,05 millions) ;
- Composante 2 : Renforcement du secteur public et des systèmes de gestion financière au niveau provincial (USD 22,55 millions) ;
- Composante 3 : Amélioration de la capacité des réformes dans le secteur de la Gouvernance (USD 5,4 millions).

Le projet sera exécuté dans trois provinces (Bandundu, Katanga et Sud Kivu) et il sera mis en œuvre par la "Cellule pour la décentralisation", qui est une structure interministérielle, sous la responsabilité du Ministre d'Etat de l'Intérieur, de la sécurité et de la décentralisation.

Le Comité de Pilotage de la Reforme des Entreprises Publiques est responsable, depuis août 2007, de la mise en œuvre du Fonds de Préparation du Projet (PPF). Il en assure la passation des marchés et la gestion financière.

Le COPIREP fourni également un appui au renforcement des capacités des consultants engagés pour la Cellule chargée de l'exécution du Projet.

5.2. Le Projet Eau en Milieu Urbain.

Le secteur de l'Eau Potable et Assainissement (AEPA) est subdivisé en quatre sous-secteurs, à savoir :

- le sous-secteur d'alimentation en eau potable en milieux urbains (AEPU) pour lequel la société publique REGIDESO est le mandataire désigné et le principal prestataire de services ;
- Le sous-secteur d'alimentation en Eau Potable en milieu rural (AEPR) où interviennent des institutions publiques et privées, notamment le Service National de l'Hydraulique Rurale (SNHR) ;
- Le sous-secteur de l'Assainissement en milieu urbain (ASSU) où interviennent l'Office des voiries et drainage (OVD) et le Programme National d'Assainissement (PNA) ;
- Le sous-secteur de l'Assainissement en milieu Rural (ASSR) où interviennent les Zones de Santé Rurales et les ONGs.

La situation du secteur de l'Eau potable et de l'assainissement est particulièrement alarmante. Dans les années 1970 et 1980, la REGIDESO, chargée de gérer ces services, faisait partie des entreprises publiques les plus performantes de la RDC et réalisait une croissance remarquable, financée en grande partie par des prêts et des dons extérieurs. Depuis 1990, la REGIDESO enregistre une baisse considérable de ses résultats opérationnels, aggravée ces dix dernières années par les effets conjugués de la guerre, du manque d'investissements, et du manque d'un tarif rémunérateur.

Actuellement, seulement 37% de la population vivant en milieu urbain a accès à l'eau potable. L'objectif du PEMU consiste à améliorer et accroître l'accès à l'eau potable dans trois villes régionales importantes de la RDC. Le projet sera exécuté sur une période de 5 ans. Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- un accès accru à l'eau potable par le biais des branchements domestiques ou de systèmes de distribution collective (bornes fontaines) ;
- une entreprise publique REGIDESO plus viable sur le plan financier et plus performante sur les plans technique et commercial.

Le Comité de Pilotage de la Reforme des Entreprises Publiques est responsable, depuis août 2007, de la mise en œuvre du Fonds de Préparation du Projet (PPF) et il assure pour ce faire, la passation des marchés et la gestion financière jusqu'au 31 juillet 2008.

Chapitre 3 : Les Etats financiers.

Tableau Emplois et ressources.

Tableau : 36 Emplois (période du 01 janvier au 31 décembre 2007 exprimé en USD)

Code	Libellé	Au 31/12/2007 N (1)	Au 31/12/2006 N - 1 (2)	Variation (3) = (1) - (2)
2	IMMOBILISATIONS	15 183 130,26	11 422 769,75	3 760 360,51
20	Frais et Charges Immobilisés	14 329 266,02	10 725 585,88	3 603 803,14
2000	Frais de fonctionnement	7 471 894,16	5 326 964,49	2 144 929,67
2007	Etudes, consultance et formation	6 857 371,86	5 398 621,39	1 458 750,47
22	IMMOBILISATIONS	853 864,24	697 183,87	156 680,37
2221	Travaux d'aménagement bureaux COPIREP	55 120,08	48 469,59	6 650,49
223	Matériels de bureau	8 544,70	5 898,76	2 645,94
2230	Matériels de bureau	8 544,70	5 898,76	2 645,94
224	Mobiliers de bureau	101 781,16	92 524,69	9 256,47
2240	Mobiliers de bureau	101 781,16	92 524,69	9 256,47
225	Matériels roulants	304 020,25	207 564,25	96 456,00
2250	Matériels roulants	304 020,25	207 564,25	96 456,00
2260	Matériels Informatiques	282 185,30	253 278,83	28 906,47
2270	Autres matériels	102 212,75	89 447,75	12 765,00
3	AFFECTATION DES FONDS	70 620 188,04	63 429 918,44	7 190 269,60
30	Projets&Services financés	69 546 198,17	62 355 928,57	7 190 269,60
301	Projets&Services financés	46 608 657,21	46 206 318,06	404 339,15
3011	Indemnités Partants Volontaires GCM (2A)	15 603 893,08	15 603 893,08	
3012	Charges d'exploitation COPIREP (8B)	0,00	0,00	
3013	Charges d'exploit Autres (8C)	3 006 989,06	2 604 650,91	402 338,15
3014	Remboursement et Avance Q343 (9A)	1 081 137,37	1 081 137,37	
3015	Partie D du projet (1A)	1 991 122,26	1 991 122,26	
3016	Indemnités Partants Volontaires OCPT (2E)	11 500 509,19	11 500 509,19	
3017	Indemnités P.V. BCA, BCCE & NBK (2B, C, D)	13 409 686,25	13 409 685,25	1,00
3018	Charges d'exploit Bceco (8A)	15 320,00	15 320,00	
302	Fournitures	597 428,66	280 162,69	317 265,97
3020	Fournitures partie A projet (4A)	162 019,31		162 019,31
3021	Fournitures Autres (4B)	435 409,35	280 162,69	155 246,66
303	Services Consultants&Audits	17 514 240,84	11 672 813,60	5 841 427,24
3030	Service de consultants partie A projet (5A)	912 529,16	619 693,66	292 835,50
3031	Service de consultants divers (5B)	16 601 711,68	11 053 119,94	5 548 591,74

304	Formations&Séminaires	1 522 380,19	1 305 860,37	216 519,82
3040	Format&Séminaires partie A projet (6A)	543 215,53	376 522,21	166 693,32
3041	Format&Séminaires Autres (6B)	979 164,66	929 338,16	49 826,50
305	Mécanisme d'Assurance	2 736 006,83	2 736 006,83	
3050	Mécanisme d'Assurance	2 736 006,83	2 736 006,83	
306	Travaux	567 484,44	154 767,02	412 717,42
3060	Travaux	567 484,44	154 767,02	412 717,42
31	Bceco Dépenses en Capital&Fonctionnement	1 073 989,87	1 073 989,87	0,00
3111	Charges d'exploitation Bceco (8A)	1 073 989,87	1 073 989,87	0,00
4	TIERS & REGULARISATIONS	272 028,85	65 382,74	206 646,11
401	Divers débiteurs	272 028,85	65 382,74	206 646,11
4010	Personnel détail	108 183,30		180 183,30
4011	Divers débiteurs/personnel	3 040,00	171,50	1 868,50
4012	Débiteurs divers/régularisations actives	82 767,23	58 672,92	24 094,31
4014	Bceco / Frais de gestion	0,00	0,00	
4016	COPIREP/Provision mission à justifier		500,00	-500,00
4017	Préfinancement ACA	1 800,00	1 800,00	
4018	Débiteurs divers / Masamba	4 238,32	4 238,32	
56	Banques	6 317 802,45	9 647 050,77	-3 329 248,32
561	Banques Comptes Spéciaux	6 317 802,45	9 647 050,77	-3 329 248,32
5610	CDSP Citibank 300310-184	6 207 145,52	9 543 862,81	-3 336 717,29
5611	CDSP Citibank 300310-192 RDC	102 807,58	103 187,96	-380,38
5614	Fonds en consignation à la caisse	7 849,35		7 849,35
57	Caisse	4 463,75	2 853,48	1 610,27
5710	Caisse CDSP 3815	1 793,75	1 083,48	710,27
5711	Caisse DAO COPIREP	2 670,00	1 770,00	900,00
	TOTAL GENERAL EMPLOIS	92 397 613,35	84 567 975,18	7 829 638,17

Tableau 37 : Ressources (période 01 janvier au 31 décembre 2007 exprimé en USD)

Code	Libellé	01/01/2003 - 31/12/2007 N (1)	01/01/2006 - 31/12/2006 N - 1 (2)	Variation (3) = (1) - (2)
50	Crédit rendu disponible	91 729 715,65	84 399 565,34	7 330 150,31
501	Rendus disponibles	91 729 715,65	84 399 565,34	7 330 150,31
5010	Fonds libérés BM (Appro CS+Pmts directs)	86 827 785,28	81 109 039,17	5 718 746,11
5011	Fonds libérés Etat RDC	100 000,00	100 000,00	
5013	Etat Congolais (taxe)	4 801 930,37	3 190 526,17	1 611 404,20
60	Divers créditeurs	422 986,30	168 409,84	254 576,46
6001	Régularisation COPIREP-URK	37 538,42	78 973,33	-41 434,91
6002	Consultants	354 979,00	0,00	354 979,00
6004	Régularisations passives	21 290,88	56 573,51	-35 282,63
6005	Etat RDC (Taxe)	0,00	0,00	0,00
6008	Ales	9 178,00	-337,00	9 515,00
6009	Régularisation Charges à payer		33 200,00	-33 200,00
61	Fournisseurs créditeurs	64 728,10	0,00	64 728,10
6100	Fournisseurs créditeurs	64 728,10	0,00	64 728,10
62	Personnel	180 183,30		180 183,30
6201	Personnel détail	180 183,30		180 183,30
zyyy	EXCEDENT RESSOURCES/EMPLOIS	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL RESSOURCES	92 397 613,35	84 567 975,18	7 829 638,17

Chapitre 4 : **Les perspectives en 2008.**

Sect. 1 : Les perspectives du PCDSP.

Au cours de l'année 2008, le COPIREP va poursuivre ses efforts pour la mise en place d'un cadre légal qui puisse permettre d'une part, de concrétiser la réforme des entreprises publiques, et d'autre part de capter et d'accroître la confiance du secteur privé et l'inciter à des investissements conséquents.

A ce sujet, la mise en place de nouveaux instruments juridiques, notamment la finalisation de l'adoption des lois sur la réforme du cadre légal de fonctionnement des entreprises publiques, ainsi que la perspective de l'adhésion de la RDC au droit OHADA demeurent des préoccupations pour le COPIREP.

En attendant, et après le secteur des Mines en 2007, le COPIREP va se concentrer principalement en 2008 sur le secteur des transports. Des études diagnostics sur ce secteur ainsi que les principales entreprises qui le composent ont été réalisées et des options stratégiques de restructuration élaborées.

Déjà, le Gouvernement a décidé de poursuivre dans ce secteur, l'expérience de la Gécamines en termes de stabilisation des activités. Ces missions de stabilisation concernent la SNCC, l'ONATRA et la RVA. Le Copirep entend réaliser en 2008 cette décision du gouvernement.

Sect. 2 : Le financement additionnel.

Au vu des résultats jusqu'ici obtenus par l'exécution du Projet de Compétitivité et Développement du Secteur Privé (PCDSP), la Banque mondiale et le Gouvernement congolais ont poursuivi le dialogue sur les questions liées à la réforme des entreprises publiques et au développement du secteur privé.

Ces concertations ont abouti à l'allocation d'un financement additionnel au PCDSP de USD 60 millions.

Ce financement additionnel concerne essentiellement :

- l'amélioration du climat des investissements notamment par l'appui à la mise en œuvre de traité OHADA en RDC aussitôt que l'adhésion aura été effective ;
- la mise en place d'un Programme d'appui au secteur de la Micro finance (PASMIF). L'un des objectifs de ce programme est de développer des institutions de micro finance viables et pérennes ;
- le financement de la mission de stabilisation et du plan social d'une entreprise du secteur des transports.